



UNIVERSITÉ BORDEAUX 1

351 cours de la Libération
33405 TALENCE CEDEX

EPOC UMR 5805 / OASU

Station Marine d'Arcachon
2, rue du Professeur Jolyet
33120 ARCACHON

POLE OCEANOGRAPHIQUE AQUITAIN

BILAN DE LA CONCERTATION

28 novembre 2011 – 20 janvier 2012

*Rapport rédigé par
Alain Boudou,
Président de l'Université Bordeaux 1*

PREAMBULE

Dans le cadre de la définition du projet du Pôle Océanographique Aquitain sur le site du Petit Port, et conformément aux dispositions des articles L300-1 et L300-2-II du code de l'urbanisme, l'Université de Bordeaux 1 a organisé une **procédure de concertation publique** qui s'est déroulée entre le 28 novembre 2011 et le 20 janvier 2012.

Les objectifs et les modalités de la concertation publique ont été fixés dans la délibération du 10 novembre 2011 du conseil d'administration de l'université Bordeaux1.

Cette concertation a eu pour objet de consulter la population sur **la définition du projet sur le site du Petit Port** et de permettre à toutes les personnes et instances concernées d'être informées de son contenu et d'exprimer leur avis sur le projet.

Durant toute la durée de la concertation, **un registre de concertation** a été mis à disposition du public à la Station Marine d'Arcachon, 2 rue du Professeur Jolyet du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 (excepté du 22 décembre au 2 janvier). Les avis, remarques et commentaires ont pu également être adressés par courrier ou par mail, à l'adresse de la Station Marine.

Les documents relatifs au projet (présentation, études, etc.) étaient consultables à la Station Marine et téléchargeables sur le site Internet du laboratoire « Environnements et paleoenvironnements Océaniques et Continentaux » : www.epoc.u-bordeaux.fr.

Un communiqué de presse a été envoyé le 25 novembre 2011 à la presse locale (Sud Ouest, La dépêche du Bassin, TVBA, CAP FM et Radio Côte d'Argent).

Des interviews ont été réalisées avec les medias locaux (Sud-Ouest, Radio Côté d'Argent) les 28 novembre et 6 décembre 2011.

Des affiches ont été éditées à 200 exemplaires et **des flyers** édités à 1 000 exemplaires distribués dans les quartiers commerçants d'Arcachon les 28, 29 et 30 novembre 2011.

Deux réunions publiques ont été organisées **les 02 et 12 décembre 2011** au Palais des Congrès d'Arcachon à partir de 18h30, au cours desquelles les intéressés et le public ont bénéficié d'une présentation détaillée du projet, afin de s'exprimer, et de faire connaître leurs observations, de formuler des propositions, ou bien encore d'établir un contact direct avec les responsables du projet.

Un document de synthèse de « présentation du projet » a été présenté lors de la première réunion publique et a été également rendu disponible sur le site Internet d'EPOC.

Ce rapport de synthèse, rédigé à l'issue de cette concertation, sera également rendu public et disponible sur le site www.epoc.u-bordeaux.fr à partir du 6 février 2012.

SOMMAIRE

- Compte-rendu de la réunion publique du 2 décembre 2011
- Compte-rendu de la réunion publique du 12 décembre 2011
- Compte-rendu de l'atelier du 19 janvier 2012 dédié aux Associations et Métiers de la mer
- Compte-rendu de l'atelier du 20 janvier 2012 dédié aux Architectes-Conseils
- Analyse du registre de concertation
- Conclusions

Annexes :

- Délibération du Conseil d'Administration de l'Université Bordeaux 1 du 10 novembre 2011
- Communiqué de presse
- Affiche diffusée dans les quartiers commerçants d'Arcachon (centre-ville et Aiguillon)
- Tract distribués chez les commerçants des quartiers d'Arcachon (centre-ville et Aiguillon)
- Feuille de présence de l'atelier dédié aux associations et aux métiers de la mer du 19 janvier 2012
- Feuille de présence de l'atelier dédié aux Architectes-Conseils du 20 janvier 2012
- Diaporama de la présentation du 2 décembre 2011
- Diaporama de la présentation du 12 décembre 2011
- Revue de presse
- Contributions au registre de concertation

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2011

Cette réunion a eu lieu au Palais des Congrès d' Arcachon. Entre 120 et 140 personnes y ont assisté. Elle a débuté à 19h00 pour s'achever à 21h30 (durée 2h30).

Objectif : recueillir les propositions des arcachonnais sur l'insertion du bâtiment sur le site du petit port, la définition pratique et technique du projet afin de finaliser le cahier des charges qui sera remis aux quatre groupements finalistes du concours d'architecture.

Les représentants de l'université et partenaire étaient :

- Antoine Grémare, directeur du laboratoire de recherche EPOC et chef de projet POA,
- Jean Dubourg, Directeur du Patrimoine Immobilier de l'université,
- Philippe Monestier, Architecte programmiste du projet,
- Pierre-Jean Labourg, Président de la Société Scientifique d'Arcachon et du Musée-Aquarium.

Antoine Grémare a présenté le projet ainsi que le cadre de la concertation pendant 1 heure (cf. annexe « Diaporama de la présentation du 2 décembre 2011 »).

Dès l'ouverture de la session discussion, les opposants au projet ont pris la parole afin de redonner leur position et les motivations de cette opposition. Les échanges ont, par conséquent, essentiellement consisté en des prises de position pour ou contre le projet et il n'a pas été possible de réellement orienter les débats sur l'objectif principal de la réunion à savoir les modalités souhaitées d'implantation sur le site du Petit Port.

Néanmoins, certaines propositions comme la création d'un belvédère ou la mise à disposition de l'auditorium aux associations arcachonnaises ont été exprimées.

Devant la difficulté à établir un dialogue constructif, une représentante d'association a émis le souhait que soit organisée une réunion thématique en plus petit comité.

Antoine Grémare a conclu les débats en présentant la réunion du 12 décembre et en stipulant que son thème ne serait plus la position d'opposition ou de soutien au projet mais bel et bien l'objectif présenté en début de session.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 12 DECEMBRE 2011

Cette réunion a eu lieu au Palais des Congrès d'Arcachon. Entre 190 et 210 personnes y ont assisté. Elle a débuté à 19h00 pour s'achever à 23h00 (durée 4 h00).

Objectif : recueillir les propositions des arcachonnais sur l'insertion du bâtiment sur le site du petit port, la définition pratique et technique du projet afin de finaliser le cahier des charges qui sera remis aux quatre groupements finalistes du concours d'architecture.

Les représentants de l'université et partenaire étaient :

- Alain Boudou, président de l'université Bordeaux 1,
- Antoine Grémare, directeur du laboratoire de recherche EPOC et chef de projet POA,
- Jean Dubourg, Directeur du Patrimoine Immobilier de l'université,
- Philippe Monestier, Architecte programmiste du projet,
- Pierre-Jean Labourg, Président de la Société Scientifique d'Arcachon et du Musée-Aquarium.

Après l'introduction d'Alain Boudou expliquant la position de l'université et la philosophie du projet, Antoine Grémare a, rapidement, cadré l'objet de la réunion dans le cadre de la concertation (cf. annexe « Diaporama de la présentation du 12 décembre 2011 »).

Le débat s'est partagé entre réponses aux questions liées au projet et échanges sur les options possibles d'aménagement :

- Stationnement et circulation
 - o Ad minima, conservation des 86 places à usage préférentiel des plaisanciers ;
 - o Conservation ou possibilité de stationnement saisonnier dans la rue des marins – en fonction de l'aménagement souhaité ;
 - o Limitation du dimensionnement du Musée-Aquarium (max. 300 personnes jour). La cible visée correspond essentiellement à des visites d'opportunité ;
 - o Création d'un espace dédié à la dépose des visiteurs (groupes et scolaires) par bus avec parking excentré à l'écart du Boulevard de la plage ;
 - o Liaison avec la promenade de la plage d'Eyrac par un accès piétonnier.
- Relation ville – port
 - o Relation hauteur – fenêtre sur le port : discussion sur le choix d'une hauteur plus élevée et par exemple d'un hypostyle ménageant une fenêtre sur le port à hauteur du Boulevard de la Plage ou bien d'un bâtiment de moindre hauteur mais posé au sol, ou alors possibilité d'une solution « mixte ». Constat d'une absence de consensus hors la nécessité de souligner l'importance du maintien ou de l'amélioration de la relation ville – port. Point à l'ordre du jour de la réunion avec les Architectes-Conseils ;
 - o Aménagements souhaités de la rue des marins : discussion sur la possibilité d'une transformation en esplanade, création d'un lieu de vie ouvert sur le Bassin, avec la nécessité pour l'Université de deux emplacements de bus pour dépôt des visiteurs du Musée-Aquarium et d'une voie d'accès pompiers.
- Conservation des arbres
 - o Accord sur le principe de préservation
- Suggestions antérieures
 - o Belvédère : accord sur la création d'un lieu de vie ouvert sur le bassin à accès gratuit mais contrôlé ;

- Usage externe de l'amphithéâtre : accord sur le fait de permettre une utilisation indépendante (incluant un espace de réception) du fonctionnement du reste du Pôle.
- Autres suggestions :
 - Demande qu'une attention particulière soit portée à l'évacuation des eaux pluviales au vu des derniers incidents climatiques (Xynthia, fortes pluies).

La réunion se termine sur :

- La présentation des ateliers réservés aux Associations et aux métiers de la mer ainsi qu'aux Architectes-Conseils qui se tiendront en janvier ;
- Le rappel du registre de consultation et des documents disponibles à la station marine ;
- La communication de l'adresse mail d'Antoine Grémare pour un échange direct.

→ Un net consensus sur la volonté de conserver les places de parking à usage préférentiel des « plaisanciers ».

→ Un consensus sur l'aménagement en esplanade de la rue des Marins. Pas de majorité au regard de la conservation ou non des places de parking actuelles dans cette rue.

→ Pas de consensus sur le compromis « fenêtre/hauteur ».

→ Consensus sur la nécessité de souligner la nécessité de maintenir/améliorer les relations entre la ville et le port dans le cahier des charges qui sera remis aux quatre groupements finalistes du concours d'architecture.

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER DEDIE AUX ASSOCIATIONS ET AUX METIERS DE LA MER DU 19 JANVIER 2012

Cet atelier s'est tenu dans la salle de conférence de la station marine, de 14h30 à 17h00 (durée 2h30).

Étaient conviés les associations d'Arcachon (riverains/comités de quartiers, patrimoine/environnement, plaisanciers) et de médiation scientifique et les représentants des métiers de la mer (conchyliculture, bateliers).

Huit organisations ont effectivement pris part à cette réunion pour un total de 13 participants (hors les 5 représentants de l'université et de son partenaire).

1. CD-ROM, association de plaisanciers :

- Formule le vœu de voir *ad minima* le nombre de places de parking public préservé, voire augmenté pour faire face au pic de fréquentation entre le 14 juillet et le 15 août ;
- L'espace vert actuel sur le site (entre parking et jetée) a accueilli des manifestations comme le tour de France à la voile ou des événements organisés par les plaisanciers. Suggestion de pouvoir accueillir des barnums sur la rue des marins dans le cadre de son aménagement ou bien dans une autre partie du port (e.g., halle ou Quai Goslar) ;
- Souhaiterait pouvoir utiliser les salles de réunion et/ou l'amphithéâtre prévu dans le cadre du projet ;
- Sensibilise sur l'évacuation des eaux pluviales du boulevard de la plage.

2. ABVA, association de riverains du quartier de l'Aiguillon (incluant le petit port) :

- Se déclare favorable au projet ;
- Présente ses propositions antérieures de belvédère et d'accès à l'amphithéâtre par le public ;
- Formule son désaccord sur l'option d'un hypostyle car préférerait que le bâtiment protège le quartier du vent du nord ;
- Favorable à l'aménagement de la rue des marins en esplanade afin de pouvoir accueillir des manifestations autour du nautisme ou tout autre événement ;
- Soutien le projet du nouvel aquarium de par son contenu et de par l'animation de la vie du quartier.

3. SEPANSO, association de défense de l'environnement

- Regrette que le projet muséal ne soit pas plus ambitieux. Aurait souhaité que la mairie soutienne plus ce projet.

4. Section Régionale de Conchyliculture, association professionnelle

- Suggère de créer une liaison entre le futur POA et le projet de Centre des Techniques Aquacoles (l'intégrer physiquement ? créer des synergies ?) ;
- Regrette que le projet muséal ne soit pas plus ambitieux ;
- Souhaiterait que la thématique conchylicole soit bien représentée dans le programme du Musée-Aquarium.

5. SHAA, Société d'Histoire et d'Archéologie d'Arcachon

- S'oppose au projet ;
- Annonce la demande faite auprès de la Délégation Régionale des Affaires Culturelles pour le classement du Musée-Aquarium actuel ;
- Pas de suggestion.

6. Union des Bateliers, syndicat professionnel

- Se déclare favorable à l'implantation du centre de recherche et de l'aquarium qu'elle considère comme très complémentaire de ses propres activités ;
- Souhaite bénéficier de l'arrêt minute pour les groupes qu'elle accueille toute l'année ;
- Demande la possibilité d'étudier un partenariat « promenade découverte du Bassin et visite du Musée ».

7. Terre & Océan, association de médiation scientifique

- Souhaite poursuivre et améliorer les activités proposés aux scolaires (couplage visite des laboratoires et découverte du Musée-Aquarium) dans les locaux de la station marine actuelle ;
- Souhaite pouvoir profiter de l'amphithéâtre pour organiser des conférences transgénérationnelles (pour son compte propre mais aussi pour l'université du temps libre par exemple) ;
- Souhaite pouvoir bénéficier d'une salle de TP possédant un point alimenté en eau douce pouvant accueillir jusqu'à 50 scolaires.

8. Cap Sciences, association de médiation scientifique et de conception de programmes d'animation scientifique

- Se déclare particulièrement motivée pour valoriser cet axe de médiation scientifique.

→ Accord sur la nécessité de conserver les places de parking à usage préférentiel des plaisanciers.

→ Accord global pour que la conception de l'aménagement en Esplanade de la rue des Marins soit demandée aux concepteurs (proposition).

→ Souhait que l'aménagement de la rue des marins en esplanade puisse accueillir des manifestations autour du nautisme. Dans l'hypothèse inverse, prévoir un autre emplacement sur le port.

→ Souhait de l'aménagement d'un belvédère et d'une utilisation externe possible des salles de réunion du Pôle

→ Demandes de la possibilité d'étudier des partenariats, comme par exemple avec le projet de Centre des Techniques Aquacoles, avec le projet « promenade découverte du Bassin et visite du Musée » et plus largement les animateurs culturels locaux.

→ Aménagement d'une salle d'accueil des scolaires dans l'espace musée-aquarium

→ Création d'un arrêt de bus minute ayant une capacité de deux unités

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER DEDIE AUX ARCHITECTES ET ARCHITECTES CONSEIL DE L'OPERATION DU 20 JANVIER 2012

Cette réunion a eu lieu dans les locaux de la station marine d'Arcachon. Ont assisté à cette réunion les représentants de l'Etat, de la Région Aquitaine, du Conseil Général de la Gironde, de la mairie d'Arcachon, du port d'Arcachon, du conseil de l'ordre des architectes d'Aquitaine, de l'association A&CP, et de l'université Bordeaux 1.

Elle a débuté à 14h30 pour s'achever à 17h30 (durée 3h).

Objectif : recueillir les propositions des Architectes-Conseils sur la définition du projet, l'insertion du bâtiment sur le site du petit port, la définition pratique et technique du projet afin de finaliser le cahier des charges qui sera remis aux quatre groupements finalistes du concours d'architecture.

Les représentants de l'université et partenaire étaient :

- Jean Dubourg, Directeur du Patrimoine Immobilier de l'université Bordeaux 1,
- Philippe Monestier, architecte programmiste du projet,
- Pierre-Jean Labourg, Président de la Société Scientifique d'Arcachon et du Musée-Aquarium.
- Claude Cazaux, Secrétaire de la Société Scientifique et du Musée d'Arcachon

Jean Dubourg a présenté les éléments principaux du projet, le cadre de la concertation et les enjeux de cette réunion. Les recommandations sur les limites des contraintes à définir pour cadrer l'insertion du futur bâtiment dans le site se sont principalement orientées sur:

- Faire respecter en les rappelant les règles générales du PADD et du SMVM avec en toile de fond l'objectif de favoriser l'inscription du futur équipement dans le site. Ainsi les principes de perméabilité et de transparence seront évoqués mais en aucun cas ils ne doivent être transcrits en suggérant une solution unique tel qu'un bâtiment avec hypostyle envisagé dans les études de faisabilité. Le souhait général est de laisser le plus de champ possible à la création et à l'expression architecturale pour permettre au « génie » des équipes de conception de faire émerger des idées favorables à la meilleure intégration du Pôle Océanographique Aquitain pour en faire un projet exceptionnel ;
- Elargir la conception du bâtiment à l'aménagement de l'espace public environnant notamment la rue des marins afin de favoriser une relation « ville/port » c'est à dire « boulevard de la plage/ promenade des quais » ;
- Situer le musée-aquarium à l'ouest de la parcelle sur le front de bassin et la rue des marins ;
- Insister sur la notion d'appréhension du site et du projet par les usagers ;
- Ne pas être directif sur l'aspect et les matériaux du projet ;
- Veiller tout particulièrement aux dispositions de sécurité (e.g., voies pompier...) ;
- Demander aux concepteurs le calcul des ombres portées ainsi que le positionnement des points de vue des perspectives de simulation d'insertion du projet sur le site à intégrer au cahier des charges avec les quatre points d'appréhension Est et Ouest depuis respectivement le boulevard de la plage et la promenade des quais.

Pour les options d'aménagement :

- Stationnement :
 - o L'existant est de 86 places, la préservation intégrale de ces places à usage préférentiel des plaisanciers et des usagers du quartier est essentielle, Il est demandé de les positionner en sous-œuvre du bâtiment et ou de la rue des

marins. Le positionnement de l'accès à ce parc de stationnement souterrain devra tenir compte de la qualité spatiale de la relation entre la rue des marins (future esplanade) et le boulevard de la plage.

- Création d'un espace dédié à la dépose des visiteurs (groupes et scolaires) par bus avec capacité maximale de deux bus simultanément.

- Les recommandations du SMVM

Les concepteurs justifieront et argumenteront les dispositions prises au regard des recommandations du SMVM.

« *Respect de la silhouette, tenir compte des hauteurs avoisinantes, maintenir des relations ville/port* ».

- Respect de la silhouette :

Insister sur la recherche d'un rythme de crête dans la silhouette du front bâti, pour harmoniser la vision du futur équipement notamment depuis le bassin.

- Hauteur :

Eviter l'effet barre à une hauteur constante qui n'est pas favorable à une bonne lecture du projet. Mais laisser les concepteurs libres dans l'écriture spatiale du futur équipement en accord avec une esthétique globale et un bon usage dans son fonctionnement.

- Relation ville – port :

On a noté que la création récente de la promenade le long de la plage entre le bâti et le bassin a largement contribué à favoriser cette relation tant souhaitée dans la rédaction du SMVM. On peut penser que l'aménagement de la rue des marins en esplanade piétonne contribuera également largement à cet objectif. L'espace piétonnier via la promenade le long de la plage devant le bâti du front de mer sera maintenu, élargi rue des marins (cf ci-avant), et conforté *ad minima* par un cheminement à l'Est de la parcelle afin d'assurer une relation avec le Boulevard de la Plage (souhait de la Mairie).

- Conservation des arbres :

- La mairie demande à ce que les arbres soient conservés. L'architecte paysagiste conseil de l'état note qu'il n'y a pas de valeur botanique ou de paysage spécifique et qu'il pourrait en être autrement.

- Suggestions autres :

- Animation sociale et culturelle du projet : l'ouverture du projet sur la ville est une composante majeure du projet.
- Le Belvédère : création d'un lieu de vie ouvert sur le bassin qui n'est pas obligatoirement situé sur le toit, le choix incombant aux concepteurs.
- Demande d'une attention particulière sur l'évacuation des eaux pluviales au vu des derniers incidents climatiques et des protections à l'inondation (Xynthia, fortes pluies). Dispositions particulière en étude avec les services de l'état afin de fixer la règle ou les pistes à suivre.

En conclusion, Jean Dubourg stipule que le cahier des charges des concepteurs comportera les dispositions minimales évoquées ci-dessus. La rédaction en sera finalisée par l'université avec l'assistance de son architecte programmate, sous le regard de l'architecte conseil de la ville d'Arcachon et de la DDTM. Une dernière sollicitation est formulée aux participants en leur rappelant de ne pas hésiter à envoyer par écrit leurs suggestions et remarques.

→ Une nette approbation sur la nécessité de garder les places de parking.

→ Un accord pour que la conception de l'aménagement en esplanade de la rue des Marins soit demandée aux concepteurs (proposition). Pas de place de parking sur cet espace autre que les « arrêts minute » deux bus.

→ Accord unanime sur l'idée de ne pas contraindre davantage les concepteurs sur la relativité fenêtre/hauteur et relation ville/port, ainsi que de rappeler les recommandations du SMVM et du PADD et demander un argumentaire solide.

→ Libre cours à la créativité et expression architecturale pour faire émerger un projet d'excellence pour ce site.

ANALYSE DU REGISTRE DE CONCERTATION

Le registre de concertation a été ouvert dans les locaux de la station marine d'Arcachon du 28 novembre 2011 au 20 janvier 2012 et accessible aux heures d'ouverture de cet établissement. Ce registre était accompagné d'un ensemble de documents relatifs au projet et, également accessibles sur le site Internet du laboratoire Environnements et Paleoenvironnements Océaniques (EPOC, UMR 5805) auquel est rattaché la station marine d'Arcachon.

Au total, 71 contributions ont été reçues. La grande majorité d'entre elles consistaient en des prises de position pour ou contre le projet. Trente-six contributions se sont montrées favorables au projet, trente-trois défavorables et deux n'ont pu être classées dans l'une ou l'autre des deux catégories. Une contribution favorable a été co-signée par 52 personnels et/ou étudiants de la station marine. Parmi les trente-trois contributions défavorables, onze se déclaraient favorables au projet de POA mais par contre opposées à son implantation sur le site du Petit Port.

Les sujets abordés par les contributions ayant mentionné des souhaits-exigences quant aux modalités d'implantation du projet sur le site du Petit Port sont très largement identiques à ceux évoqués lors des réunions publiques :

- Stationnement et circulation
 - o Conservation des places de parking à usage préférentiel des plaisanciers (*1 contribution*).
- Relation ville – port
 - o Nécessité de créer un évènement architectural (*1 contribution*) ;
 - o Relation hauteur - fenêtre : choix d'une hauteur plus élevée et, par exemple, d'un hypostyle ménageant une fenêtre sur le port à hauteur du Boulevard de la Plage ou bien d'un bâtiment de moindre hauteur mais posé au sol, ou alors possibilité d'une solution « mixte ». 1 contribution argumentée se déclare en faveur d'une construction avec hypostyle (et la création d'un espace public attractif) contre 7 (dont une argumentée) qui privilégient la plus grande limitation possible de la hauteur du bâtiment.
- Autres suggestions
 - o Belvédère : création d'un lieu de vie ouvert sur le bassin dans les hauteurs du bâtiment (*1 contribution*) ;
 - o Nécessité d'une intégration exemplaire du bâtiment (*1 contribution*) ;
 - o Nécessité d'assurer un entretien exemplaire du bâtiment sur la durée (*1 contribution*).

CONCLUSIONS

Cet exercice de concertation a permis de présenter l'état actuel du projet de création d'un Pôle Océanographique sur le site du Petit Port. Il a été l'occasion d'un large échange sur l'opportunité d'un tel projet.

Pour ce qui concerne sa définition et son insertion dans le site, l'expression générale qui s'en dégage après cette concertation est un souci de qualité globale du projet tant pour ses aspects fonctionnels que pour les aspects paysager et esthétique. La dimension pluridisciplinaire du projet est un atout, sa vocation à une large diffusion par sa fonction « Animation sociale et culturelle » confère au projet un intérêt local fort, d'autant que l'université s'engage à ouvrir aux besoins des associations et de la commune certains locaux ou salles de réunion.

De manière générale, une large majorité des personnes qui se sont exprimées lors de cette concertation sont favorables au projet mais il convient de souligner que certaines d'entre elles sont (parfois farouchement) opposées à son implantation sur le site du Petit Port. Il est par conséquent possible de classer les contributions en quatre grandes catégories :

1. favorable au projet y compris son implantation au Petit Port,
2. favorable au projet mais défavorable à son implantation au Petit Port,
3. défavorable au projet, et
4. sans opinion claire.

L'analyse du registre de concertation montre que la population est :

1. très largement favorable au principe même du projet, et
2. légèrement favorable à son implémentation sur le site du Petit Port.

Sur ce dernier point, la concertation a également révélé une certaine incompréhension ; certaines personnes demandant qu'un projet architectural leur soit d'ores et déjà présenté alors que l'objectif même de la concertation consistait à participer à la définition (via l'incorporation de suggestions émanant de la population) du projet et par conséquent du cahier des charges destiné à être transmis aux quatre groupements finalistes du concours d'architecture. Les deux réunions tenues en « petit comité » avec les usagers et les architectes ont été de loin les plus productives pour alimenter cet objectif.

Les suggestions retenues sont les suivantes :

1. La conservation des places de parking existantes en relation avec la ville d'Arcachon ;
2. La nécessité du maintien, voire de l'amélioration, des relations ville-port sera présentée aux groupements comme une exigence forte du projet. Afin de leur préserver la plus grande liberté d'expression possible (garante d'une solution architecturale de qualité), la présence ou non d'un hypostyle ne leur sera pas imposée ;
3. L'établissement d'une réflexion, englobant la rue des marins, sur l'insertion dans le paysage urbain constituera un point bien identifié du programme de l'opération en relation avec la ville d'Arcachon ;
4. La création d'un belvédère accessible au public de manière contrôlée ;
5. La possibilité d'une utilisation indépendante de l'amphithéâtre en dehors des heures d'ouverture du Pôle ;
6. La création d'un arrêt de bus minute mutualisable avec l'Union des Bateliers ;
7. La création d'un espace dédié à la médiation auprès des scolaires au sein de l'espace

Musée-Aquarium ;

8. Ne pas exprimer aux concepteurs de contraintes à l'exception de celles du PADD et du SMVM, afin de laisser libre court à l'expression architecturale pour faire émerger un projet d'excellence. Un impératif sera de ne pas créer par le volume un effet barre linéaire - notion de rythme de crêtes du front de mer et d'harmonie avec ce dernier ;
9. Pas d'exigence particulière non plus sur l'aspect architectural ;
10. Le maintien de l'alignement de platanes boulevard de la plage ;
11. Noter l'importance du choix de l'implantation de l'entrée au parc de stationnement souterrain afin de ne pas dénaturer la qualité de l'espace public rue des marins - aspect paysager et relation ville/port.

ANNEXES

**DELIBERATION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CONCERTATION PUBLIQUE
SUR LA DEFINITION DU PROJET D'IMPLANTATION DU
POLE OCEANOGRAPHIE D'AQUITAINE SUR LE SITE DU PETIT PORT
DE LA COMMUNE D'ARCACHON**

Vu le code de l'éducation et notamment son article L 712-3 ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 300-1 et L 300-2-II ;
Vu le contrat de projet Etat-Région Aquitaine 2007-2013 inscrit au titre des Grands projets n°2 ;

Considérant que le contrat de projet Etat-Région Aquitaine 2007-2013 susvisé prévoit la création d'un pôle scientifique pluridisciplinaire spécialisé en sciences de l'environnement et de l'océanographie de niveau international poursuivant des missions de recherche, d'enseignement, de diffusion de la recherche scientifique ;

Considérant que l'université Bordeaux-I implante ce pôle dénommé « Pôle océanographique aquitain » sur le site du Petit port, sis sur la commune d'Arcachon, opération nécessitant la vente préalable par l'Etat du terrain dont il est propriétaire sur lequel se situe l'actuelle Station marine à Arcachon, Place Peynaud ;

Considérant que l'université Bordeaux-I souhaite l'organisation d'une concertation publique sur le projet de construction du Pôle océanographique aquitain, réalisée conformément aux dispositions des articles L300-1 et L300-2-II susvisées du code de l'urbanisme, ladite concertation ayant pour objectif de consulter la population sur la définition du projet et permettant à toutes les personnes et instances d'être informées de son contenu et d'exprimer leur avis sur le projet.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments présentés et en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

Article 1^{er} : objectifs poursuivis par le projet de réalisation du Pôle océanographique aquitain

D'approuver les objectifs poursuivis par le projet de réalisation du Pôle océanographique aquitain tel que développés par le président de l'université Bordeaux-I.

Article 2 : modalités de la concertation publique

D'approuver l'ouverture de la concertation, qui associera pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et toute autre personne

concernée, dont les représentants des professions dites des « métiers de la mer », et qui sera portée à la connaissance de la population.

La concertation comprendra les quatre points suivants :

1. Annonce publique de la concertation

L'ouverture de la concertation sera portée à la connaissance du public au moyen de l'insertion d'un avis dans la presse locale ainsi qu'au moyen d'une campagne d'affichage de proximité à la Station marine et à la mairie d'Arcachon.

2. Ouverture et mise à disposition du public d'un registre de consultation

L'ouverture d'un registre sur lequel le public pourra faire connaître ses observations, ou bien encore la possibilité pour les intéressés de rencontrer les responsables du projet, constitueront deux des modalités offertes au public pour formuler ses observations.

3. Réunions publiques

Deux réunions publiques seront tenues dans la période comprise entre le 1^{er} et le 15 décembre 2011 à Arcachon. Il s'agira de réunions publiques au cours desquelles les intéressés et le public pourront s'exprimer, faire connaître leurs observations, ou bien encore établir un contact direct avec les responsables du projet.

4. Rapport de synthèse

Le rapport de synthèse, rédigé par le président de l'université Bordeaux-I, sera rendu public. A l'issue de la concertation, un bilan sera dressé et présenté devant le conseil d'administration de l'université Bordeaux-I. Le dossier du projet sera alors arrêté pour ce qui concerne sa définition et ses modalités d'insertion sur le site.

La concertation sera menée jusqu'à finalisation du dossier des concepteurs.

Alain BOUDOU

président du conseil d'administration





UNIVERSITE BORDEAUX 1

351 cours de la Libération
33405 TALENCE CEDEX

EPOC UMR 5805 / OASU

Station Marine d'Arcachon
2, rue Jolyet
33120 ARCACHON



COMMUNIQUE DE PRESSE

POLE OCEANOGRAPHIQUE AQUITAIN

LANCEMENT D'UNE CONCERTATION PUBLIQUE

**DEUX RÉUNIONS PUBLIQUES POUR S'INFORMER ET ECHANGER
SUR LE PROJET DU POLE OCEANOGRAPHIQUE AQUITAIN**

Talence , 25 novembre 2011 - Dans le cadre de la définition du projet du Pôle Océanographique Aquitain sur le site du Petit Port, et conformément aux dispositions des articles L300-1 et L300-2-II du code de l'urbanisme, l'Université de Bordeaux 1 organise une **procédure de concertation publique** qui se déroulera du 28 novembre 2011 au 20 janvier 2012.

Cette concertation a pour objet de consulter la population sur **la définition du projet sur le site du Petit Port** et permettant à toutes les personnes et instances concernées d'être informées de son contenu et d'exprimer leur avis sur le projet.

Durant toute la durée de la concertation, **un registre de concertation** sera mis à disposition du public à la Station Marine d'Arcachon, 2 rue du Professeur Jolyet du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 (excepté du 22 décembre au 2 janvier). Les avis, remarques et commentaires pourront être également adressés par courrier, à l'adresse de la Station Marine.

Deux réunions publiques seront tenues **le 02 et le 12 décembre** prochain au Palais des Congrès d'Arcachon à partir de 18h30, au cours desquelles les intéressés et le public pourront bénéficier d'une présentation détaillée du projet, s'exprimer, faire connaître leurs observations ou bien encore établir un contact direct avec les responsables du projet.

Un rapport de synthèse, rédigé par le président de l'Université Bordeaux 1 à l'issue de cette concertation, sera également rendu public.

Enfin dès le 30 novembre prochain, **les documents** relatifs au projet (présentation, études, etc.) seront consultables à la Station Marine et téléchargeables sur le site Internet du laboratoire de recherche : **www.epoc.u-bordeaux.fr**

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

Valérie Buridans au 06 20 33 07 29

Dans le cadre de la conduite
du projet du
Pôle Océanographique Aquitain
sur le site du « Petit Port »

L'Université Bordeaux 1 organise

2 RÉUNIONS PUBLIQUES DE CONCERTATION

**le vendredi 02 décembre 2011
&
le lundi 12 décembre 2011**
à partir de 18h30

au Palais des Congrès d'Arcachon
6 bd Veyrier Montagnères

Au programme :

- Présentation du projet
- Débat
- Registre de concertation à disposition
- Possibilité de consulter les documents annexes



Information : Valérie – 06 20 33 07 29



Dans le cadre de la conduite
du projet du
Pôle Océanographique Aquitain
sur le site du « Petit Port »

L'Université Bordeaux 1 organise

2 RÉUNIONS PUBLIQUES DE CONCERTATION

**le vendredi 02 décembre 2011
&
le lundi 12 décembre 2011**
à partir de 18h30

au Palais des Congrès d'Arcachon
6 bd Veyrier Montagnères.

Au programme :

- Présentation du projet
- Débat
- Registre de concertation à disposition
- Possibilité de consulter les documents annexes



Information : Valérie – 06.20.33.07.29



Dans le cadre de la conduite
du projet du
Pôle Océanographique Aquitain
sur le site du « Petit Port »

L'Université Bordeaux 1 organise

2 RÉUNIONS PUBLIQUES DE CONCERTATION

**le vendredi 02 décembre 2011
&
le lundi 12 décembre 2011**
à partir de 18h30

au Palais des Congrès d'Arcachon
6 bd Veyrier Montagnères.

Au programme :

- Présentation du projet
- Débat
- Registre de concertation à disposition
- Possibilité de consulter les documents annexes

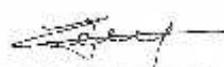
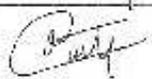
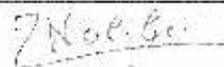
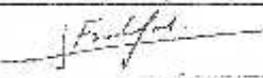


Information : Valérie – 06.20.33.07.29

Concertation PCA
Réunion dédiée aux associations et métiers de la mer
19/01 à 14h30

Feuille de présence

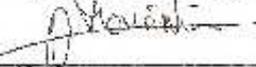
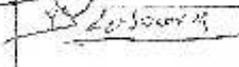
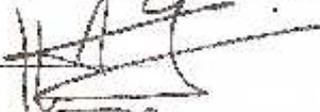
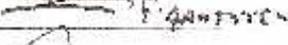
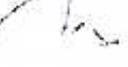
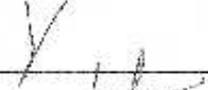
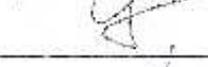
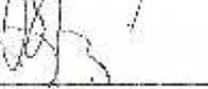
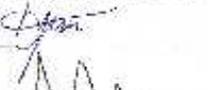
Présente UB1 : AG, JD, PM, VB - P.S.L.

	ORGANISATION	REPRÉSENTANT	SIGNATURE
X	A.B.V.A.	Nicole BIESEL LEGER	
	A.B.V.A.	CLAUVERIE S. Paul	
	A.B.V.A.	CLAUVERIE CHRISTINE	
X	Association CDROM	Pierre Contré	
X	Association CDROM	Jean Fribourg	
?	Association du petit port de plaisance	François Roche	
X	ASSA	André Tillier	
	ASSA		
X	Cap sciences	Bernard Alaux	
?	Comité Mouléou Village	Paul Scappazzoni	
X	Union des Bateiers Arcachonnais - UBA	Michel Nolibe +1	
?	Section Régionale Conchylicole	Jean Charles Mauviot	
X	SEPANSO	Jean-Marie Froidefond	
X	SHAA	JC Richi (trésorier)	
X	SHAA	M. Nauvilles (secrétaire)	
X	Terre et Ocean	Géraldine Lucas	

Concertation POA

Réunion dédiée aux architectes conseil
du 20/01 à 14h30 → 17h30

feuille de présence

	ORGANISATION	REPRESENTANT	SIGNATURE
X	UB1 DPI	Jean Dubourg	
X	Programmiste UB1	Philippe Monestier	
X	UB1	Valérie Buridans	
X	Société Scientifique	PJ Labotrig S. Carreau	 
X	PORT ARCACHON	Alain GAUTIER Directeur Général	
X	Architecte Conseil Maitre d'Arcachon	François Gauthier	
X	DDTM	David CRAS	
X	DDTM	Cécile Glangeaud (présidente)	
X	DDTM	Frederic Kazimor	
X	CG33	Sylvio Garrigou	
X	CRCA / AXCP	François Guibert	
X	CRCA	Denis Debaig	
X	ArchiTexte	Fanny Lestin	
X	CAUE de la Gironde	Pierre Pere	
X	CRA	Thierry Bazerques	
	DDTM	Pierre Morin	
	DDTM	Thérèse VIGIER	
	DDTM	DURANTON Alexandra	

Pôle Océanographique Aquitain

Présentation du projet



Arcachon, le 2 décembre 2011

1. L'Université Bordeaux 1 et la thématique « Environnement »

Université de Sciences et Technologies

9500 étudiants dont 10% de doctorants

Cinq Unités Formation – Recherche

Mathématiques et informatique, Physique, Chimie, Biologie, Sciences de la Terre et de la Mer

Une forte dynamique inter-établissements

Nouvelle Université de Bordeaux

Opération campus

Initiative d'excellence

Un pôle d'excellence en Sciences de l'Environnement

Opération campus (400 permanents de recherche, mutualisation de plate-formes et d'équipements majeurs)

Laboratoire d'Excellence (COTE, 1/3 à forte composante marine)

Des projets d'infrastructures en cours d'évaluation (RIMA, CHEMNET, PEPITE)

Un positionnement géographique privilégié

Des écosystèmes aquatiques d'intérêt majeur: Bassin d'Arcachon, Estuaire de la Gironde, Côte Aquitaine, Marge Aquitaine

Une forte composante aquatique

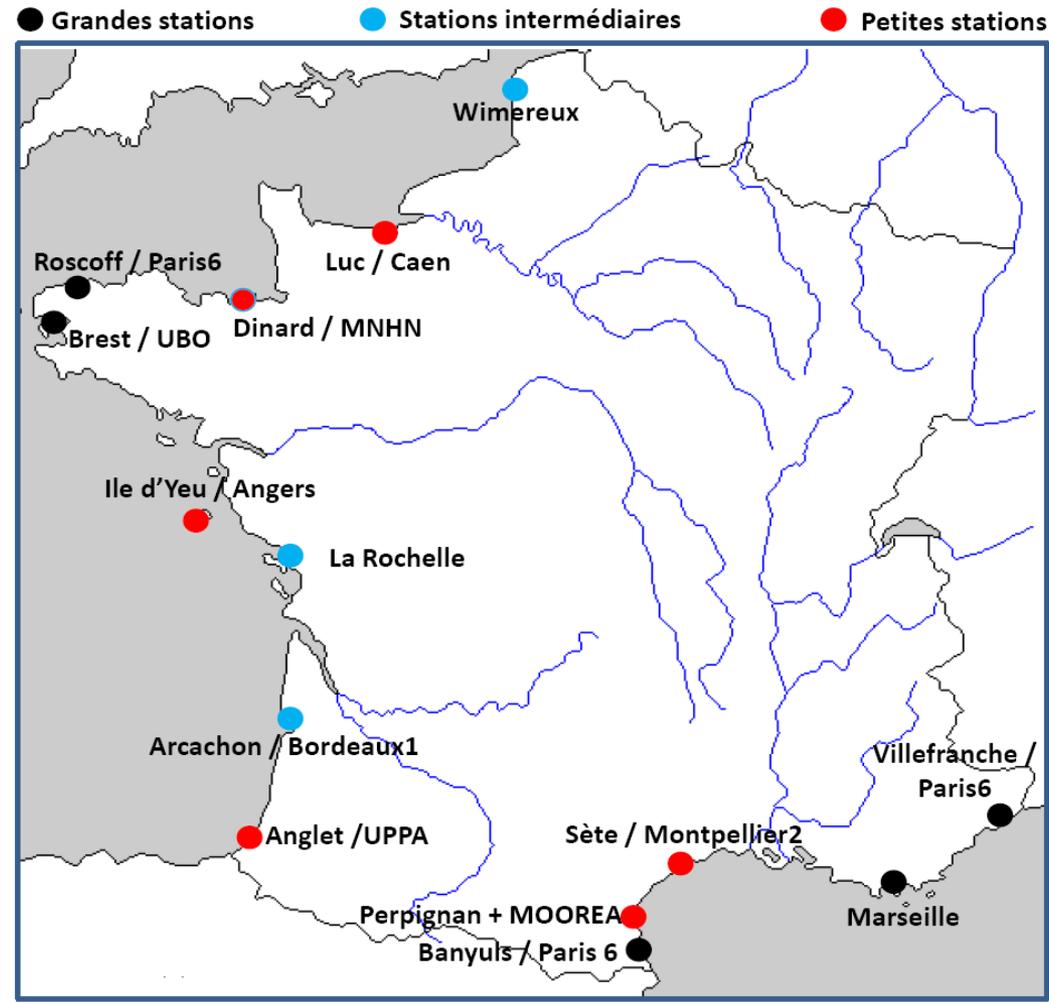
UMR EPOC (140 permanents de recherche)

Pôle de compétences pluridisciplinaires: Physique, Chimie, Biologie, Géosciences

Dispersé entre les sites de Talence et Arcachon

Un point focal d'accès au milieu et de recherche en biologie: la Station Marine d'Arcachon

2. L'intérêt du site d'Arcachon en termes d'occupation du territoire



3. Les principales actions actuellement conduites sur le bassin

- **Au niveau local:** Opérations de qualité de **suivis chimiques et biologiques de la qualité des eaux**
 - Suivi du **wharf de la Salie**, impact des rejets sur les peuplements benthiques ,
 - Suivi du niveau de **contamination des eaux et des sédiments** du bassin en contaminants organiques,
 - Suivis de la **qualité sanitaire** de populations exploitées comme l'**huître** et la **palourde** japonaise,
 - Suivis d'**espèces invasives** comme la **crépidule** ,
 - Mise en œuvre de **mesures chimiques et biologiques pour la Directive Cadre sur l'Eau**.
- **Au niveau régional:** Coordination de trois programmes consacrés pour tout ou partie à l'**étude du Bassin d'Arcachon** :
 - « Diagnostic de la Qualité des Milieux Littoraux »,
 - « Etude du Fonctionnement des Écosystèmes Benthiques du Bassin d'Arcachon »,
 - « OStréiculture et QUalité, approche dynamique du Bassin d'Arcachon ».
- **Au niveau national,** Utilisation du Bassin d'Arcachon comme un **écosystème modèle**. **Coordination de réseaux**
 - Problématique ostréicole (ANR RIPOST)
 - Etude intégrée de l'impact des **herbiers de zostères** sur les processus et flux benthiques (ANR IZOFLUX),
 - Service d'**Observation** du Milieu Littoral,
 - REseau des **Stations et des Observatoires MARins**.
- **Au niveau international** ,Participation à des **réseaux d'infrastructures** et des **groupes de travail** internationaux
 - **Observation opérationnelle** :« towards a Joint European Research Infrastructure network for Coastal Observatories » (JERICO),
 - **Biodiversité marine** : « development and implementation of a pan-European Marine Biodiversity Observatory System » (EMBOS),
 - **Biodiversité marine** : « Global Earth Observation : Biodiversity Observation Network » (GEO-BON).

4. Le paradoxe de la situation actuelle et l'enjeu scientifique

- **Un ensemble de compétences** pluridisciplinaires **reconnu**,
- **Un écosystème d'intérêt majeur**,
- **De nombreuses actions de recherches sur le bassin d'Arcachon** conduites au niveau régional, national et international.

Mais aussi...

- **Une infrastructure** maintenant **inadaptée**,
- **Un contexte de concurrence** national et international **exacerbé**.

D'où...

- **Une menace sur l'existence** même **de la station marine**,
- **Une menace d'affaiblissement des recherches** conduites sur le Bassin d'Arcachon,
- **La nécessité absolue de développer** rapidement **un projet ambitieux**.

En accord avec...

- L'intérêt, exprimé par le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme, « **d'accueil d'activités de recherche et d'enseignement supérieur profitant des implémentations existantes (Institut Universitaire de Biologie Marine)** » dans une optique de développement économique du Bassin d'Arcachon.

5. Les trois composantes du projet

La Recherche

- Lever le paradoxe actuel
- Positionner Arcachon comme la « grande station marine » de la façade atlantique française

La Formation

- Adosser la recherche à une offre de formation lisible nationalement et internationalement.

La Vie sociale et culturelle

- Maintenir les liens entre la Société Scientifique et l'université
- Sauvegarder le patrimoine muséal de la Société Scientifique et sa présentation au public

6. Les objectifs du volet « Recherche »

- **Rassembler en un même lieu des compétences pluridisciplinaires.** Cela concernera 180 personnes dont 50 C et EC rattachés à 4 équipes :
 - (1) Les **océanographes physiciens** (Equipe METHYS) dont les intérêts majeurs concernent la dynamique des plages, les modifications du trait de côte et la télédétection.
 - (2) Les **écologues et biogéochimistes** (Equipe ECOBIOC) qui étudient la biodiversité, les réseaux trophiques et plus largement le fonctionnement des écosystèmes côtiers ainsi que leur interaction avec le changement global.
 - (3) Les **chimistes de l'environnement** spécialisés dans l'étude des contaminants organiques (Equipe LPTC) qui étudient les cycles biogéochimiques des contaminants organiques et leur impact toxique.
 - (4) Les **écotoxicologues** spécialisés dans l'étude des contaminants métalliques (Equipe EA) qui étudient les fonctionnements et les dysfonctionnements dans les écosystèmes aquatiques face aux contaminants.
- **Faire émerger de nouvelles recherches interdisciplinaires** utilisant le bassin d'Arcachon comme écosystème modèle,
- **Disposer d'infrastructures du meilleur niveau** ce qui est indispensable pour maintenir sur le moyen-long terme une recherche performante ,
- **Compléter le réseau d'infrastructures existant en Aquitaine** dans les domaines de recherche du Pôle. A ce titre, un lien fort sera mis en place avec l'Institut Pluridisciplinaire de Recherche sur l'Environnement et les Matériaux (IPREM) de Pau qui possède d'excellentes compétences analytiques dans le dosage des métaux et dont une antenne permanente sera installée au sein du nouveau Pôle.

7. Les objectifs du volet « Formation »

- **Moderniser l'offre d'enseignement** de Master dans les domaines de l'océanographie et de l'écotoxicologie,
- **Créer un enseignement de haut niveau, directement adossé à la recherche** dans ces deux champs disciplinaires,
- **Délocalisation** de la deuxième année des deux filières correspondantes **sur Arcachon**,
- **Former à l'interdisciplinarité** ainsi qu' à l'approche globale de la structuration et du fonctionnement des écosystèmes dans une optique de gestion intégrée.

8. Les objectifs du volet « vie sociale et culturelle »

- Certainement pas de concurrencer les aquariums de La Rochelle ou Biarritz
- **Préserver le patrimoine muséal du Musée-Aquarium actuel,**
- **Développer les synergies** entre structures de **recherche et de médiation,**
- **Faire cohabiter tradition et modernité,**
- **Présenter l'écosystème** remarquable qu'est **le Bassin d'Arcachon,**
- **Sensibiliser les jeunes générations** via:
 - La recherche d'*une émotion esthétique,*
 - *Le contact tactile* avec des organismes vivants,
 - *Des ateliers* spécifiques préparés par des associations partenaires,
 - L'intégration dans l'offre muséale d'une large *filmographie scientifique* consacrée à l'environnement marin.
- **Sensibiliser les adultes** via:
 - *Des événements* grand public,
 - *Des expositions,*
 - *Le suivi de paramètres du milieu en temps réel.*

9. Le dimensionnement du projet (1)

EFFECTIFS

LA FONCTION « ENSEIGNEMENT » :

Etudiants en formation par la recherche au sein du Pôle :

<i>Équipes CODE 2</i>	ECOBIOC	EA	METHYS	LPTC	IPREM	TOTAL EFFECTIF
Doctorants	10	6	9	15	2	42
Masters II	10	7	8	10		35
Masters 1	5	5	5	5		20
TOTAL EFFECTIF	25	18	22	30	2	97

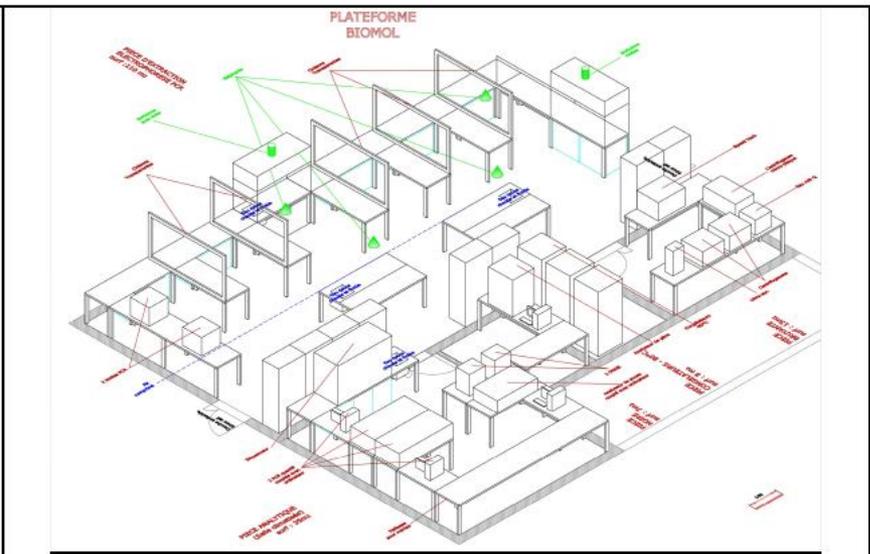
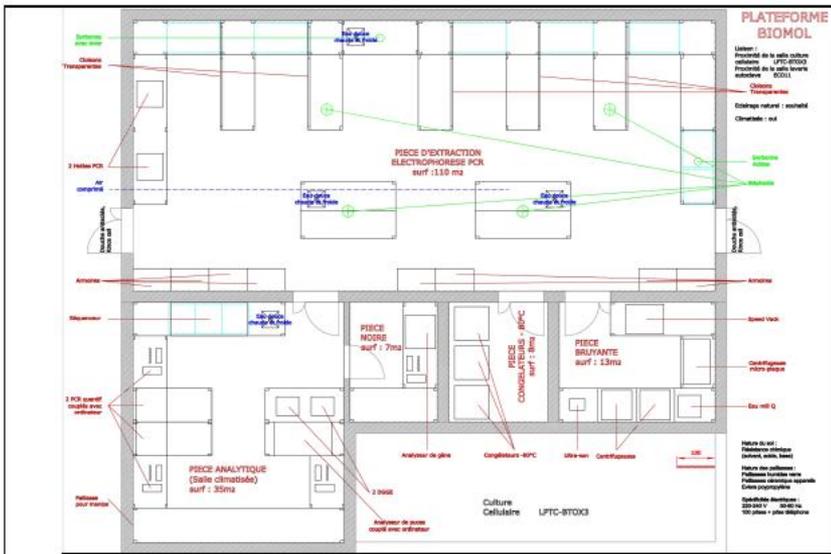
LA FONCTION « RECHERCHE »

<i>Équipes CODE 2</i>	ECOBIOC	EA	METHYS	LPTC	IPREM	Chercheurs Invités	Cellule de Transfert	TOTAL EFFECTIF
Chercheurs / Enseignants	21	9	8	8	2	5	2	55
ITA / BIATOS	6	4	1	7				18
CDD / Post Doctorants	4	2	2	4				12
TOTAL EFFECTIF	31	15	11	19	2	5	2	85

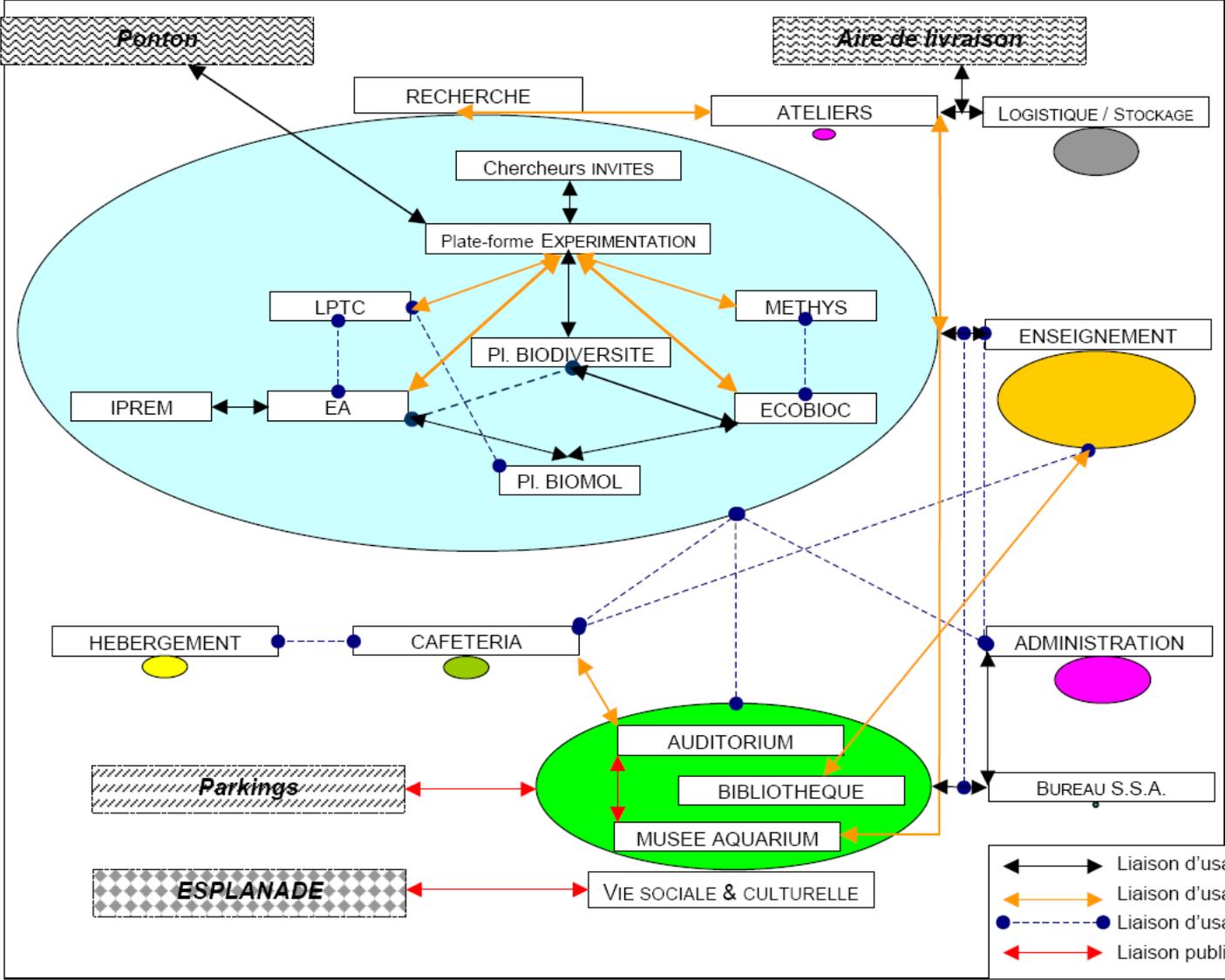
9. Le dimensionnement du projet (2)

POLE OCEANOGRAPHIQUE D'AQUITAINE					TABLEAU RECAPITULATIF DES SURFACES		
	S.U. Locaux qualifiés	S.U. Locaux banalisés	S.U. Bureaux	S.U. Laboratoires	TOTAL S.U.	SDO	S.H.O.
ADMINISTRATION / SERVICES	90m ²	155m ²	124m ²	35m ²	404m ²	500m ²	550m ²
ENSEIGNEMENT			419m ²	421m ²	840m ²	1.109m ²	1.220m ²
RECHERCHE			905m ²	3.257m ²	4.162m ²	5.367m ²	5.904m ²
VIE SOCIALE ET CULTURELLE	1.540m ²				1.634m ²	2.009m ²	2.210m ²
TOTAL					7.040m²	8.985m²	9.884m²

OPERATION MIXTE PARKINGS / LOGISTIQUE DU PÔLE		Sous la rue des Marins	
STOCKAGES Logistique du Pôle + nettoyage matériel terrain	STATIONNEMENTS Engins du Pôle 10 places utilitaires	STATIONNEMENTS Usagers du Pôle 52 places banalisées	STATIONNEMENTS Public 86 places banalisées
495m ²	270m ²	1.725m ²	2.500m ²
TOTAL		5.000m²	



Ausculteur le pouls du Bassin d'Arcachon	huitres (valvométrie)		poissons	Invertébrés	espèces végétales	minéraux / enrochement
Biodiversité du Bassin d'Arcachon	Zone d'influence océanique : chenaux et estrans		Trachurus trachurus / Diplodus cervinus / Spondyliosoma cantharus / Pagellus acarne / Belone belone / Lithognathus mormyrus / Umbrina cirrhosa / Sciaena umbra / Trachinus draco / Scopthalmus mushtombus / Scopthalmus maximus / Pleuronectes platessa / Muraena helena / Solea solea / Mustelus asterias / Mustelus mustelus	Cerianthus membranaceus / Actinothoe sphyrodeta / Corynactis viridis / Mercierella enigmatica / Spirographus sp. / Pennatula phosphorea / Luidia ciliaris / Astropecten aurantiacus / Mollusque / Doridiens / Eolidiens	Sargassum muticum	Corps rocheux pour la sargasse sur les parois galets et graviers sur le fond donner une idée de configuration de chenaux avec enrochement sur les parois. Prévoir des aquariums loupes pour les espèces petites et colorées (ex : Corynactis viridie)
Zoom sur des espèces particulières	Zone centrale du Bassin : chenaux du centre, estrans sableux et marais-maritimes	fonds herbeux	Atherina presbyter / Diplodus puntazzo / Diplodus sargus / Diplodus vulgaris / Boops boops / Chromis chromis / Coris julis / Labrus viridis / Labrus bergylla / Ctenolabrus rupestris / Symphodus melops / Crenilabrus massa / Parablennius gattorugine / Gobius niger	Anemonia sulcata / Asterias rubens / Marthasterias glacialis / Ophiura lacertosa / Ophiothryx fragilis	Zostères artificielles / fucus, entoromorphes, / ulves artificielles	Enrochements
		fonds meubles	Arnoglossus thori / Scyliorhinus canicula / Scyliorhinus stellaris / Raja undulata / Trisopterus luscus / Pollachius pollachius / Aspitrigna cuculus / Mullus surmuletus / Trigla lucerna / Trigla lyra / Platichthys flesus	Sagartia troglodytes / Sabella pavonina / Maia squinado / Asterias rubens / Marthasterias glacialis / Ophiorhiza lacertosa / Ophiothryx fragilis / Calliactis parasitica sur Eupagurus bernhardus	Ulves / entéromorphes artificielles	graviers, / blocs rocheux
		fonds coquilliers	Cottus bubalis / Scorpaena scrofa / Scorpaena porcus / Spondyliosoma cantharus / Dacentrarchus labrax / Pagellus erythrinus / Callionymus lyra / Gobius niger / Muraena helena / Conger conger / Serranus scriba / Serranus cabrilla / Ctenolabrus rupescens / Parablennius gattorugine / Callionymus lyra / Gobius niger	Actinia equina / Mercierella enigmatica / Spirographus sp / Asterias rubens / Marthasterias glacialis / Ophioderma longicauda / Ophiothryx fragilis / Ascidiella aspersa / Ciona intestinalis		coquilles vides et petits blocs accumulation de coquilles vides (huîtres, moules, coques, chlamys, etc.) et empilements de mollusques type crépidules formés sur coquilles vides
Substrats durs ("artificiels")	Corps fixes		Mercierella enigmatica / Galatea sp / Cancer pagurus / Homarus vulgaris / Dromia vulgaris / Asterias rubens / Marthasterias glacialis / Paracentrotus lividus / Holothuria tubulosa / Ciona intestinalis / Ascidiella aspersa / Clavelina lepadiformis			fond rocheux caverneux, / anfractuosités / parois rocheuses / enrochements artificiels
	Corps flottants		Ciona intestinalis / Ascidiella aspersa / Clavelina lepadiformis / Molgula manhattensis / Botryllus schlosseri / Botrylloides leachi / Styela clava			
	Exemple de chaine trophique					
	Zones internes à fonds vaseux		Atherina presbyter / Sparus aurata / Chelon labrosus / Liza aurata / Dacentrarchus labrax / Anguilla anguilla			Représenter artificiellement des fonds noirs/marrons, composés de végétaux en décomposition et de vase.
	Espèces particulières		Dasyatis pastinaca / Myliobatis aquila / Anguilla anguilla / Hippocampus ramulosus / Hippocampus hippocampus / Entelurus aequoreus / Nerophis ophidion / Syngnathus typhle / Syngnathus acus / Labrus viridis / Labrus bergylla / Trachinus draco / Trachinus vipera / Gobius niger / Parablennius gattorugine / Balistes carolinensis / Scopthalmus maximus			anfractuosités, tunnels, roches fond meuble, gravier fin supports ramifiés, zostères artificielles, gorgones (cnidaires) graviers au fond, sable grossier pour enfouissement
	Espèces commensales et symbiotiques			Eupagurus bernhardus + Calliactis parasitica + Hydractinia echinata Dromia vulgaris + éponge		
Les traces des animaux sur le sable				Abra alba / arénicoles, néréis		Sable, sédiments
Les herbiers de zostères			Syngnathus typhle / Syngnathus acus / Cottus bubalis / Coris julis / Labrus viridis / Ctenolabrus rupestris / Symphodus melops / Crenilabrus massa / Parablennius gattorugine / Gobius niger	Anemonia sulcata / Aplysia punctata / Leander serratus / Leander adpersus / Crangon crangon	zostères artificielles	fonds sablo-vaseux ? Si possible
Evolution des modèles biologiques	Anciens modèles	Torpedo marmorata	Aplysia punctata / depilans			
	Nouveaux modèles	Anguilla anguilla	Crassostrea gigas			enrochements
Espèces invasives				Crepidula fornicata / Crassostrea angulata / Crassostrea gigas	Sargassum muticum	



10. Le montage financier

Le coût de l'opération est de 35 millions d'euros TTC, répartis comme suit :

Etat:	19,6	10 ⁶ €	55 %
Région Aquitaine:	8	10 ⁶ €	23 %
Fonds propres:	4,5	10 ⁶ €	13 %
CG33:	1	10 ⁶ €	3 %
COBAS:	1	10 ⁶ €	3 %
FEDER	0,9	10 ⁶ €	3 %

11. Le choix du site

Les contraintes

- Possibilité effective d'insertion,
- Compatibilité avec le montage financier,
- Continuité de l'activité,
- Liaison terrain-laboratoire,
- Pompage et qualité de l'eau de mer,
- Impact écologique,
- Insertion dans l'environnement urbain,
- Proximité du centre ville et d'IFREMER.

Les sites examinés

- Pereire,
- Grand Port (quai Goslar),
- Grand Port (jetée),
- Terrains Couach ,
- Petit Port,
- Place Peyneau.

Les raisons du choix du site du Petit Port

- La possibilité de créer une forte interaction laboratoire-terrain,
- La possibilité de pompage d'une eau de mer de bonne qualité au flot,
- La proximité de la station IFREMER,
- La proximité du centre-ville,
- La pertinence de l'emplacement pour l'implantation du Musée-Aquarium,
- La faisabilité de l'opération.

12. Le site du Petit Port



13. La démarche de concertation conduite par l'Université Bordeaux 1

La recherche d'un site alternatif

- Echanges conduits avec l'ASSA de décembre 2010 à septembre 2011.

La recherche des meilleures modalités d'insertion sur le site du petit Port

- Prise de contact avec l'ASSA, l'ABVA et l'association des commerçants du quartier de l'Aiguillon (septembre 2011),
- Caractère prématuré de l'examen des modalités d'insertion au Petit Port (mail du 1^{er} octobre 2011),
- Rencontre avec l'ABVA et l'association des commerçants du quartier de l'Aiguillon le 4 octobre 2011,
- Adoption de deux suggestions: belvédère et usage extezne de l'auditorium,

La concertation actuelle

- **Elargissement** de cette **démarche d'optimisation du projet**,
- **Transmission des améliorations** au projet aux 4 groupements retenus pour le concours d'architecture,
- **Code de l'urbanisme** (Article L300-2),

- **Un sujet principal: les modalités d'implantation sur le site du Petit Port**,

- Deux **réunions** les 2 et 12 décembre,
- Un **cahier de consultation** ouvert à la station marine d'Arcachon,
- Des **documents téléchargeables**: http://www.epoc.u-bordeaux.fr/index.php?lang=fr&page=actus2_infos&id=12,
- Des possibilités d'**échanges directs**.

Merci pour votre
attention...



Pôle Océanographique Aquitain

Deuxième réunion de concertation



Arcachon, le 12 décembre 2011

Conclusions du Commissaire-Enquêteur (site « Petit Port », juillet 2011)

En conclusion

Au regard de cet ensemble de considérations, nous émettons un avis favorable à la présente révision simplifiée, aux modifications des articles du règlement de la zone UB du PLU pour permettre la réalisation d'un pôle océanographique Aquitain et d'un musée Aquarium.

Nous souhaitons cependant faire deux observations

Une première, en considérant que la précédente révision simplifiée du PLU est conduite pour le seul projet POA et musée Aquarium ; les analyses comparent les nuisances occasionnées aux enjeux et ne sont donc pas transposables à un autre projet. Ainsi, dans l'éventualité où le projet ne pourrait aboutir, les modifications proposées des articles du règlement de la zone UB devraient être considérées comme nulles et non avenues (et en particulier les dispositions de l'article UB10), sauf à reprendre une nouvelle révision du PLU.

Une seconde pour exprimer que plusieurs observations d'opposants sont légitimes, que la réponse à ces observations relève dans la plupart des cas de l'étude d'impact qui sera diligentée dans le cadre de l'instruction du permis de construire et notamment l'évaluation des nuisances diverses, l'impact sur le cadre de vie, sur les espaces protégés, les risques induits...etc.. Cette observation s'accompagne ainsi des recommandations suivantes qui pourraient se mettre en place dès approbation de la révision simplifiée.

- Concertation formelle avec des représentants du quartier et des usagers du petit port pour étudier et rechercher des solutions d'amélioration de la problématique de stationnement et de circulation.
- Concertation des associations dans le cadre du concours d'architectes pour les associer à l'élaboration du cahier des charges (Esthétique, aménagement des abords, organisation de la vie de Quartier) et éventuellement les associer au choix du titulaire.

Objectifs de la réunion du 12 décembre 2011

- **Prolonger et ne pas strictement répéter la réunion du 2 décembre 2011**
- **Prolonger = Profiter de la présence d' Alain Boudou, Président de l' Université Bordeaux 1**
- **Et ne pas strictement répéter = Echanger sur les modalités d' insertion du Pôle Océanographique Aquitain sur le site du « Petit Port »**

1. Rappel du contexte et des enjeux par Alain Boudou (Président de l' Université Bordeaux 1

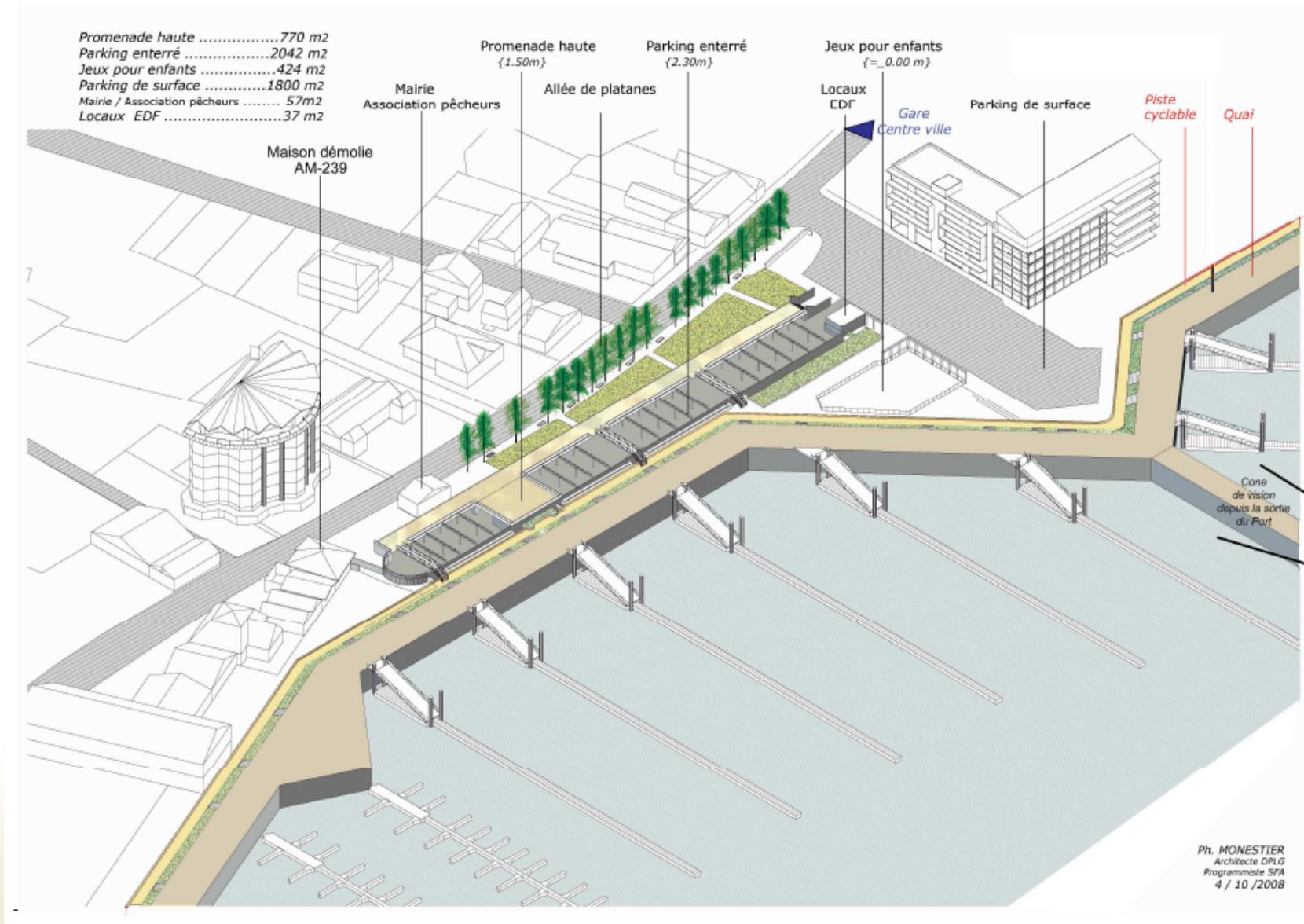
- Discussion avec la salle

2. Discussion sur les modalités d' implantation du Pôle Océanographique Aquitain sur le site du Petit Port

- **Stationnement et circulation**
- **Relations ville-port**
 - + Compromis « fenêtre/hauteur »
 - + Aménagement de la Rue des Marins
- **Conservation des arbres**
- **Suggestions antérieures**
 - + Belvédère
 - + Usage externe de l' amphithéâtre
- **Autres suggestions**

Rappel des motivations du choix du site du « Petit Port »

Sites	Liaison Terrain Laboratoire	Pompage Eau de Mer	Qualité Eau de Mer	Impact Ecologique	Proximité Centre-Ville	Proximité IFREMER Aff.mar.	Continuité De L'activité	Insertion Environnement Urbain	Possibilité Effective D'insertion	Compatibilité Montage Financier	Ratio	Rg
<i>Pereire</i>	-	-	-	+	-	-	+	-	?	+	0.33	6
<i>Grand Port (Quai Goslar)</i>	+	-	-	+	+	+	+	-	-	+	0.60	2
<i>Grand Port (Jetée)</i>	-	-	-	-	+	+	+	-	-	+	0.40	4-5
<i>Terrain « Couach »</i>	-	-	-	-	-	-	+	+	+	+	0.40	4-5
<i>Peyneau</i>	-	+	+	+	+	-	-	-	+	-	0.50	3
<i>Petit Port</i>	+	+	+	+	+	+	+	-	+	+	0.90	1



1. Stationnement et circulation

- 86 places semi-enterrées

- + Université n'est pas le seul acteur,
- + Préservation intégrale prévue dans le cadre du projet,
- + Allocation de 650m² (sur un total de 2500m²) à la fonction stationnement publique dans les tréfonds de la parcelle POA,
- + Création d'un deuxième niveau de sous-sol (2500m²)

- Environ 50 places sur la rue des Marins

- + Conservation = fonction de l'aménagement ou non de cet espace (cf. point suivant),
- + Possibilité de stationnement saisonnier?

- Circulation

- + Musée-Aquarium = visite d'opportunité,
- + Amélioration de la dépose des visiteurs par bus,
- + Parking excentré?
- + Accès piétonnier via promenade Eyrac,
- + Extrapolation du fonctionnement actuel de la station marine ne suggère pas de problème majeur de circulation.

2. Relations ville-port

- Compromis « hauteur/fenêtre »

- + Préserver les relations physiques et visuelles de la ville à la mer,
- + Un niveau enterré,
- + Choix d' une hauteur plus élevée et par exemple d' un hypostyle ménageant une fenêtre sur le port à hauteur du Boulevard de la Plage ou bien d' un bâtiment de moindre hauteur mais posé au sol,
- + Possibilité d' une solution « mixte ».

- Aménagement de la Rue des Marins

- + Valoriser les relations physiques et visuelles de la ville à la mer,
- + Possibilité d' une transformation en Esplanade, création d' un lieu de vie ouvert sur le Bassin,
- + Nécessité pour l' Université de deux emplacements de bus pour dépôt des visiteurs du musée-aquarium et d' une voie d' accès pompiers,
- + Université n' est pas le seul acteur,
- + Seule une proposition sera demandée dans le cadre du projet.

3. Préservation des arbres

- **Volonté de préservation**

- + Limite sud de construction a été située à plusieurs mètres de l'axe des troncs

4. Suggestions antérieures

- **Belvédère**

- + Suggestion de l' ABVA,
- + Création d' un lieu de vie ouvert sur le bassin,
- + Accès gratuit mais contrôlé.

- **Usage externe de l' amphithéâtre**

- + Suggestion de l' ABVA,
- + Conception des circulations de manière à permettre une utilisation indépendante (incluant un espace de réception) du fonctionnement du reste du Pôle.

5. Autres suggestions

- ...

+ ...

- ...

+ ...

Merci pour votre participation...

- Deux réunions en janvier: Associations et Architectes conseils
- Cahier de consultation à la station marine
- Possibilité d' échanges directs: a.gremare@epoc.u-bordeaux1.fr





UNIVERSITE BORDEAUX 1

351 cours de la Libération
33405 TALENCE CEDEX

EPOC UMR 5805 / OASU

Station Marine d'Arcachon
2, rue du Professeur Jolyet
33120 ARCACHON

POLE OCEANOGRAPHIQUE AQUITAIN

**REVUE DE PRESSE
DE LA CONCERTATION**

28 novembre 2011 – 20 janvier 2012



Concertation publique autour du pôle

Dans le cadre du projet de pôle océanographique aquitain, l'université Bordeaux 1 organise une procédure de concertation publique à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 20 janvier 2012. Un registre est à disposition à la station marine et deux réunions publiques auront lieu, les 2 et 12 décembre.



L'UNIVERSITE CONCERTE LE GRAND PUBLIC SUR LE PROJET DE POLE OCEANOGRAPHIQUE

Par SABINE MENET

Une nouvelle concertation a débuté. Un registre est à la disposition du public à la station marine et deux réunions sont organisées le 2 et le 12.

Une nouvelle phase de concertation s'ouvre autour du projet de pôle océanographique au Petit Port.



Après la réunion d'enquête d'utilité publique relative à la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) sur le site du petit port au printemps dernier, une nouvelle concertation a débuté hier autour du projet de pôle océanographique aquitain. Elle est conduite cette fois-ci par l'Université Bordeaux 1 qui, à travers cette démarche, entend « donner l'occasion à l'ensemble de la population de s'exprimer sur le sujet ».

« Nous répondons aux obligations du code de l'urbanisme (1) », expliquait hier Antoine Gremare, le directeur de la station marine et pilote du projet qui reconnaît que

l'Université n'a pas cherché à éviter cette démarche. Ce qui aurait pu, peut-être, se faire. « L'Université Bordeaux 1 voulait poursuivre la concertation et l'élargir. »

Exit l'opposition frontale

Et le directeur de la station de rappeler les précédentes réunions avec l'ASSA (Association de sauvegarde du site d'Arcachon), l'ABVA (Association Bien Vivre à l'Aiguillon) et l'Association des commerçants du Petit Port. Précisant que les deux derniers interlocuteurs avaient apporté des éléments positifs (installation d'un belvédère, usage partagé de l'auditorium), il n'a pas manqué de souligner l'opposition systématique du premier.

« Nous donnons aussi à l'ASSA une chance de s'intégrer de manière plus constructive dans le projet », stipule Antoine Gremare qui entend « dépasser la notion d'opposition frontale et discuter vraiment du projet afin de mettre en place les modalités le rendant meilleur. »

Sur site ou par courrier

Comment exprimer alors son avis, ses suggestions ? En se rendant à la station marine tout d'abord (2) et en remplissant le registre mis à disposition au premier étage du bâtiment situé à côté de l'Aquarium, de 9 heures à 17 heures. Également en écrivant, à la station marine. Si les avis ne peuvent pas être donnés par courriel, les internautes peuvent cependant consulter tous les

documents relatifs au projet (présentation, études, etc.) sur le site du laboratoire de recherche (3). Des documents qui seront consultables tout au long de la concertation, à savoir jusqu'au 20 janvier 2012, à la station. Des documents qui seront également mis à disposition du public, avec le registre, lors des deux réunions publiques proposées les vendredi 2 et lundi 12 décembre à 18 h 30 au Palais des Congrès.

En présence du président

Ce sera la première fois, depuis la réunion de concertation relative au PLU que le grand public pourra échanger avec les représentants de l'Université. Pour la première réunion, Antoine Gremare, Jean Dubourg (le responsable du patrimoine immobilier de Bordeaux 1) et Philippe Monestier (l'architecte programmiste) seront présents. Pour la seconde, Alain Boudou, le président de l'Université Bordeaux 1 fera le déplacement.

À l'issue de la concertation, les recommandations qui « seront compatibles avec le projet du Petit Port » seront transmises aux quatre cabinets d'architecte retenus. Lesquels plancheront sur un projet qui avant l'été devrait les départager.

(1) Articles L300-1 et L300-2-II. (2) Station marine, 2, rue du Pr-Jolyet. (3) www.epoc.u-bordeaux.fr

Le choix de l'université

PÔLE OCÉANOGRAPHIQUE Le Professeur Antoine Gremare, directeur de la station marine, a justifié, hier soir, le choix du Petit-Port. Une seconde réunion aura lieu le lundi 12

BERNADETTE DUBOURG

bdubourg@sudouest.fr

En bon pédagogue, mais surtout en chercheur passionné et responsable convaincu, le professeur Antoine Gremare, directeur de la station marine d'Arcachon, a longuement, méthodiquement et précisément présenté, hier, le choix de l'université de Bordeaux I d'agrandir le pôle océanographique, et surtout le déplacer de la place Peyneau vers le Petit-Port.

Durant plus d'une heure, il a détaillé la place du laboratoire Epos, partagé entre Talence et Arcachon, au sein de l'université. Il a rappelé l'implication de la station marine dans des actions locales, régionales, nationales et internationales : « Je ne sais pas si vous mesurez la chance pour le site d'Arcachon d'être associé et impliqué dans de tels réseaux ».



(De gauche à droite), Antoine Gremare, directeur de la station marine d'Arcachon, Jean Dubourg, directeur du patrimoine immobilier de Bordeaux I, Philippe Monestier, architecte programmate du projet et Pierre-Jean Labourg, président de la société scientifique musée aquarium. PHOTO D.

Répondre aux contraintes

Il a pointé du doigt le « paradoxe entre un tel niveau d'excellence et la vétusté des locaux et conditions de travail » : « Il y a une menace sur l'existence même de la station marine. Si rien n'est fait, nous ne pourrions pas maintenir notre activité. Ce ne sont pas des mots en l'air, c'est une menace à court terme ».

Antoine Gremare a présenté le triple objectif du projet de POA pour « positionner Arcachon comme « la grande station marine de la façade atlantique » : développer la recherche, l'enseignement, la vie sociale et culturelle (le maintien du musée aquarium).

« Le pôle n'est pas le fruit d'une lubie, mais d'une réflexion. Cela fait quatre ans qu'on travaille sur le projet », ajoute le directeur

qui évoque le doublement du nombre d'enseignants et chercheurs (30 personnes).

Il détaille également le financement : 35 millions d'euros, dont 55 % par l'État, en majeure partie avec la vente du site de Peyneau : « J'affirme que le Conseil régional (20 %) et le Conseil général (3 %) se sont déclarés favorables au site du Petit-Port ».

Le choix du site, justement, sujet de la contestation de l'Assa et de plusieurs associations : « C'est le seul qui répond à la totalité de nos contraintes : une forte interaction entre le terrain et le laboratoire, le pompage d'une eau de qualité, la proximité d'Iffremet, du centre-

ville, la pertinence de l'emplacement de l'aquarium et la faisabilité de l'opération », affirme Antoine Gremare.

Une concertation

« Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable à l'occasion de la révision du PLU. Il nous a demandé de discuter des modalités d'installation avec les riverains. L'université est d'accord pour rendre ce projet meilleur avec vous », conclut Antoine Gremare avant de laisser la parole à la salle (lire ci-dessous).

Cette première réunion, à laquelle assistaient une centaine de personnes, se double d'un cahier de consultation, disponible à l'en-

trée de la salle et à l'université (1).

Une seconde réunion publique aura lieu le lundi 12 décembre, toujours à 18 h 30 au palais des Congrès, mais, cette fois-ci, en présence du président de l'université de Bordeaux I, Alain Boudou, qui répondra aux questions que se posent – toujours – ou – encore – les Arcachonnais.

La consultation dure jusqu'au 22 janvier. Les « suggestions et propositions compatibles avec le projet du POA au Petit-Port », seront transmises aux architectes fin janvier.

(1) station marine, 2 rue du professeur Jolyet à Arcachon.

La voix des opposants

Antoine Gremare a répondu aux contestations du site

Sans grande surprise, c'est André Tillier, président de l'Assa et de l'Association de défense du front de mer, qui est intervenu le premier.

Moins virulent, cependant, que face au maire lors des réunions de quartier, il a rappelé ne pas être opposé au POA, mais à son implantation au Petit-Port.

Il conteste notamment la nécessité de vendre Peyneau pour financer le POA : « Si le projet est utile pour le pays, l'État peut payer. Ce n'est pas aux Arcachonnais de subir le désengagement de l'État ». « Si l'État donne de l'argent, c'est vous qui payez. Pas si l'État vend le terrain », réplique Antoine Gremare.

« Le Petit-Port est une des dernières fenêtres sur le Bassin qui va disparaître et nous le regrettons », ar-

gumente Françoise Visticot, élue de la majorité, mais opposée au choix du site. « Ce n'est pas l'endroit le plus glamour d'Arcachon », risque Antoine Gremare qui explique qu'il faudra choisir entre une fenêtre de 7 mètres (immeuble sur pilotis) ou un bâtiment moins haut.

« Le paradoxe »

Marie Larenaudie, présidente de l'Association de défense du site d'Eyrac se demande si « le paradoxe, lorsqu'on protège l'environnement, n'est pas de s'installer sur un terrain qui n'est actuellement pas construit ». L'Université est exemplaire pour l'impact écologique », assure Antoine Gremare qui s'énerve un peu quand Vital Baude parle de « chantage financier pour faire la part belle aux chaînes hôtelières à Peyneau ».

« Ce n'était pas contre vous », s'excuse presque l'élue Vert.

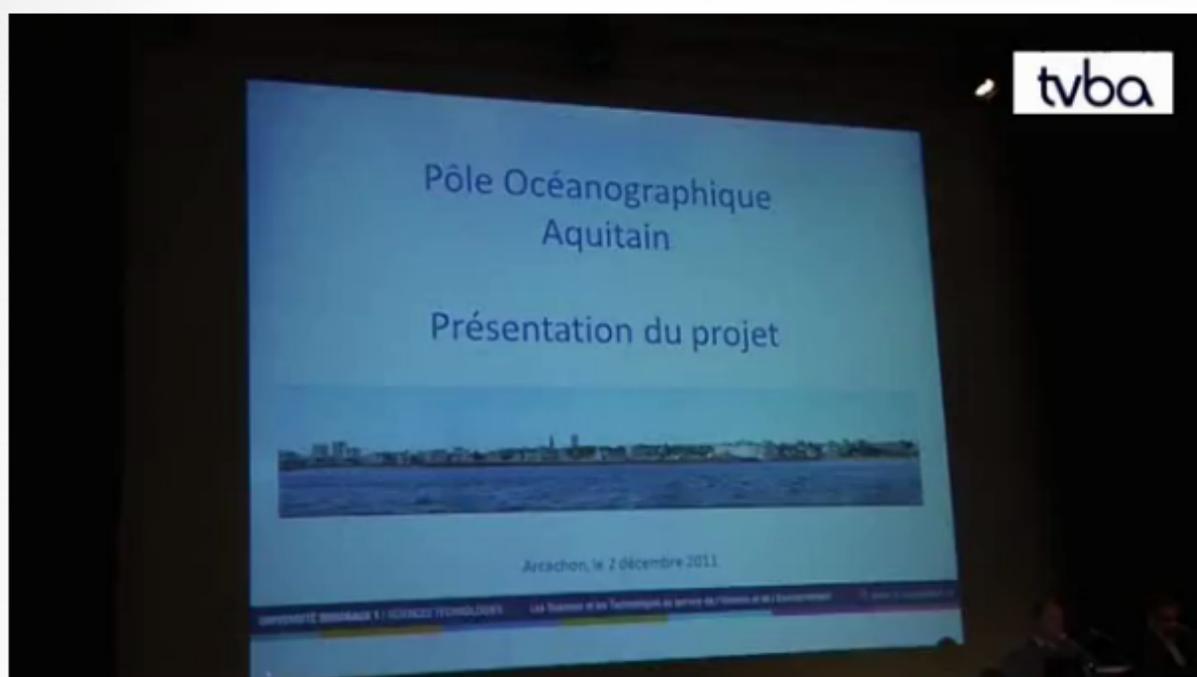
B. D.



<http://www.tvba.fr/journaux/le-journal-du-5-decembre-2.html>

Reportage Concertation de 1'20"

Le journal du 5 décembre



Inauguration du Skatepark de Gujan-Mestras. 25ème anniversaire du Téléthon. Réunion d'information sur le pôle océanographique. La 2ème édition des Carrefours du DEBA & les trophées de l'entreprise. Des modifications d'horaires sur les lignes SNCF. Un conseil municipal à la Teste. Une réunion publique sur le projet de cœur de la ville de la Teste. Inauguration de l'E.S.P.A.C.E Règue Verte. Une campagne de plantation à Arcachon. Les Jeudi's Jazz de l'Olympia. L'invité : Alexis Blad, Rédacteur en chef de la Dépêche du Bassin. Les annonces de la semaine.





Une interview de André Tillier, ASSA, opposé au projet
Sujet de 2'52"

Une interview de personnes favorables au projet du POA
Sujet de 1'42"



Une interview de Antoine Grémare, Directeur d'EPOC
Sujet de 4'32"



L'UNIVERSITE EXPLIQUE LE PROJET DE POLE OCEANOGRAPHIQUE

Par BERNADETTE DUBOURG

Le président de l'Université de Bordeaux 1, Alain Boudou, sera présent à la deuxième réunion publique, lundi prochain .



Antoine Gremare, directeur de la station marine, lors de la première réunion. PHoto archives B. D.

Le vendredi 2 décembre dernier, une centaine de personnes ont assisté à la première réunion organisée au Palais des congrès par l'université de Bordeaux 1 pour présenter le projet de pôle océanographique aquitain (POA) et surtout les raisons d'un déménagement des locaux actuels, place Peyneau, vers un immeuble à construire, au Petit Port.

À écouter la présentation des activités du site d'Arcachon par Antoine Gremare, directeur de la station marine, les enjeux d'une nécessaire modernisation, mais aussi les explications sur le choix du site, son financement, l'engagement des collectivités territoriales, ainsi que les réponses fournies aux opposants (dont l'Assa et l'Association de défense du front de mer), on se demande pourquoi l'Université de Bordeaux 1 n'a pas organisé plus tôt une telle réunion.

Que l'on soit pour ou contre l'installation du POA au Petit Port (tout le monde s'accorde cependant sur le maintien de la station marine à Arcachon), il n'est pas inutile d'avoir un maximum d'informations, qui plus est de la part des principaux intéressés. Il n'est toutefois pas trop tard. Une seconde réunion d'information et de présentation du projet de POA est organisée lundi prochain 12 décembre, toujours à 18 h 30, au Palais des congrès.

De plus, le président de l'université de Bordeaux 1, Alain Boudou, y assistera et répondra aux interrogations qui demeurent. Et aux critiques.

L'université recueille toutes les remarques jusqu'au 22 janvier, avant de les transmettre aux architectes pour un projet définitif, avant l'été. - Bernadette Dubourg



Le classement du Musée Aquarium réclamé

Début décembre, la Société historique et archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch a demandé à la Direction régionale des affaires culturelles le classement au titre des monuments historiques du Musée Aquarium, celui-là même qui serait détruit en cas de déménagement de l'Université. PHOTO « SO »

Pédagogie et dialogue de sourds

PÔLE OCÉANOGRAPHIQUE Retour sur la seconde réunion de concertation organisée en présence du président de l'université

SABINE MENET
s.menet@sudouest.fr

Après avoir déjà consacré une première réunion publique au sujet (le 2 décembre, voir notre édition du lendemain) Antoine Gremare, le directeur de la station marine et pilote du projet de pôle océanographique Aquitain (POA) ambitionnait lundi soir de « dépasser les oppositions binaires et discuter des modalités d'insertion du POA ». Et comme la déception est toujours à la hauteur des attentes (lire plus bas), la majeure partie des échanges a porté sur la pertinence de l'emplacement du pôle au Petit Port, un choix qui a déjà été tranché.

Pourtant, Alain Boudou, le président de l'Université Bordeaux I et ancien chercheur de la station marine avait fait le déplacement et n'a pas ménagé sa peine pour rappeler les enjeux et la genèse du pôle. « Notre objectif est de ne pas faire n'importe quoi », a-t-il mar-

telé en citant les exemples des dernières réalisations du campus bordelais qui n'ont, en effet, plus rien à voir avec l'architecture « HLM » qui l'a longtemps caractérisé.

« Ce n'est pas un caprice »

Alain Boudou a repris la genèse du dossier expliquant pourquoi les précédents sites évoqués, Peyreire puis Peyneau, n'avaient pas été retenus. Antoine Gremare a clairement dit que c'était « des personnels du Conseil général qui avaient été déclencheurs de l'abandon du site Peyneau » et que le choix n'avait pas été motivé par des raisons financières.

Et de lister les points décisifs : point d'apport en eau et continuité de l'activité pendant les travaux. « Ce n'est pas un caprice de l'université de se mettre n'importe où pour embêter les Arcachonnais, a dit Alain Boudou qui a répété que le pôle n'avait rien à voir avec un



Alain Boudou (à gauche) le président de l'université Bordeaux I et Antoine Gremare, directeur de la station marine. PHOTO « SO »

projet privé pour hôtel haut de gamme (hôtel censé s'implanter sur le site Peyneau une fois que l'université l'aura quitté) ».

Du concret quand même

L'échange constructif à proprement parler a quand même permis d'aborder deux points : le stationnement et l'architecture. L'université a assuré que les 86 places semi-enterrées du Petit Port seraient conservées, le pôle leur consacrant 650 m² de sa surface entraînant la création d'un second niveau de sous-sol de

2 500 m². La question de la gestion des 50 places de la rue des Marins n'est pas tranchée et l'option d'un stationnement souterrain a été évoquée. Côté bâtiment, deux options s'offrent : celle d'une fenêtre à hauteur du boulevard de la plage (style hypostyle) ou celle d'un bâtiment à même le sol de moindre hauteur. Le public n'a pas tranché. Et outre le belvédère et l'usage externe de l'amphithéâtre précédemment proposés, aucune autre suggestion n'a émané de cette réunion qui aura duré plus de trois heures.

Florilège de questions

La réunion avec le préfet, André Tillier a évoqué la tenue d'une réunion en présence du préfet au cours de laquelle ce dernier aurait demandé à « voir d'autres solutions ». Présent à cette réunion, en juillet 2008, Alain Boudou a confirmé, expliquant que c'était à l'issue de cette rencontre que le choix du Petit Port avait émergé et s'étonnant des sources de M. Tillier. Le ton est aussitôt monté...

« Tout est joué d'avance ». C'était l'impression de Vital Baude (EELV, conseiller de l'opposition) qui estime qu'une solution raisonnable sur Peyneau aurait pu être trouvée. « Y a-t-il un plan B ? a-t-il demandé en expliquant que, on en avait tous assez du bétonnage. » « Ne nous faites pas passer pour des naïfs », a demandé Alain Boudou en expliquant que depuis le temps tous les paramètres avaient été étudiés.

« Travailler et construire, c'est possible ». C'était le sentiment d'un Arcachonnais travaillant au laser Méga Joule qui a fait la comparaison avec le chantier du Barp. Un argument qui aurait pu tenir la route mais qui a été éclipsé par l'allusion de l'intervenant aux vacances scolaires des chercheurs, période pendant laquelle les travaux ne risquaient pas de les gêner.

« C'est bien connu, on a trois mois de vacances », a ponctué Antoine Gremare.

Montrez-nous une esquisse numérique ». La demande d'André Tillier était partagée par d'autres. L'Université s'y refuse et Jean Dubourg, l'architecte conseil, a expliqué que si on lui demandait l'analyse volumétrique d'une jolie villa arcachonnaise il ferait un parallélépipède ce qui au final ne traduit pas la réalité. Dont acte. « L'Aquarium va-t-il saturer le site ? ». Antoine Gremare a rappelé que son ambition serait de 300 visiteurs jour, rien à voir avec La Rochelle et que le principal flux de visiteurs viendrait à pied. Donc, pas de risque.

« Quelle répercussions de la crise sur le projet ? » Reprenant l'intervention de Maurice Granet qui déplorait que l'État ne participe qu'à hauteur de 3 %, Antoine Gremare a expliqué qu'il aurait été bien plus inquiet si l'État avait mis 20 millions de sa poche.

« Et le maire ? » André Tillier a regretté que la mairie ne soit pas représentée suscitant la vive réaction de Daniel Philippon, le premier adjoint présent dans la salle et le gratifiant d'un « la mairie c'est le maire qui n'est pas là ».

S. M.

PÔLE OCÉANOGRAPHIQUE

Ils ne seront jamais d'accord sur le petit port...

Après une seconde réunion publique sur l'avenir du Pôle océanographique d'Arcachon, l'Université n'a pas encore convaincu tout le monde sur le bien-fondé d'un déménagement sur le petit port...

Ce coup-ci, on arrête, on passe à autre chose ! Antoine Gremare accueille et prévient d'emblée : « J'aimerais que cette deuxième réunion publique ne soit pas un "pour ou contre" l'installation du Pôle océanographique (POA) sur le petit port... » Perdu ! Le directeur de la station marine d'Arcachon a eu beau tenter de dissuader quiconque de relancer la polémique, lundi soir, au Palais des congrès, rien n'y a fait.

Appelée à discuter du projet de déménagement de la station de Peyneau au petit port, la population devait évoquer d'autres volets du projet. Le stationnement, les relations ville-port, la hauteur du futur bâtiment, l'aménagement de la rue des Marins, la conservation des arbres, la possibilité d'un bevédère... Tous ces points étaient autant de sujets qu'Antoine Gremare avait pris soin de présenter sur grand écran à l'auditoire qui lui faisait face.

Et le président de Bordeaux 1 lui a emboîté le pas. Expliquant qu'il ne s'agissait surtout pas de faire « n'importe quoi », encore moins d'ériger « des HLM universitaires » tel que cela a pu être fait à Bordeaux, dans « les années où les finances manquaient », Alain Boudou relevait l'excellence du projet architectural qui devrait bientôt s'offrir aux Arcachonnais. « Cette ville, le Bassin par la même occasion, a là l'occasion d'abriter un pôle international », dit-il, « permettant de mieux comprendre la lagune, d'analyser tous les facteurs et problématiques qui se posent dans ce milieu ». La parole est donnée à la salle.



Alain Boudou, président de l'Université Bordeaux 1, et Antoine Gremare, directeur de la station marine d'Arcachon, ont expliqué que sans considération économique ou politique, le site du petit port était techniquement le meilleur.

Maurice Granet, conseiller municipal d'opposition est le premier à lever le bras. « Pourquoi avez-vous attendu si longtemps pour monter ce projet ? », demande-t-il avant de souligner le désengagement financier de l'État dans cette opération.

C'est pas un caprice

« Encore une fois, il ne s'agit pas d'un caprice de l'Université », répond le président. Le petit port est le site idéal et l'ancien projet de Pérelire présenté par mon prédécesseur ne marchait pas. On l'a abandonné. C'est même le conseil régional qui a déclenché l'opportunité du petit port. »

Dans la salle, André Tillier, président de l'association de sauvegarde du site d'Arcachon (Assa), se lève. Celui qui cristallise la lutte contre le déménagement sur le petit port depuis des mois, « mais qui souhaite que le POA reste à Arcachon », estime que la concertation n'a pas été suffisante auprès des Arcachonnais. « Pourquoi ne montrer aucune esquisse volumétrique ni aucune vue du futur pôle ? Est-ce parce que les vues auraient montré les très grandes dimensions du POA, sur

130 mètres de long et 20 mètres de haut ? Auraient-elles confirmé la dégradation inacceptable et irréversible du site du petit port, si un tel volume y était construit ? » Face à lui, Antoine Gremare et Alain Boudou lui rétorquent qu'il n'est pas possible de montrer de tels volumes. Parce que sans architecture précise du futur bâtiment, cela ne donnerait pas vraiment d'indication d'abord. Avant de faire remarquer au président de l'Assa que de toute façon, il « ne s'était pas gêné jusque-là pour faire circuler un peu partout » les premières esquisses. Alain Boudou a par ailleurs réaffirmé l'importance de ne pas « résumer ce projet au simple cadre privé », considérant que le complexe hôtelier qui s'installera à Peyneau n'a aucune relation avec le choix des scientifiques.

Parking et pilotis

Plus tard, une femme avance une idée pleine de bon sens. « Vous allez vous installer au petit port et faire vos prélèvements d'eau à Eyrac. Vous êtes donc bien plus proches si vous restez place Peyneau ? » Un homme empoigne à son tour le micro. Pour lui, l'im-

possibilité de poursuivre le travail durant les travaux est un mauvais argument avancé par l'Université. « Au Barp, nous travaillons sur des nanoparticules avec des chantiers réguliers autour de nous. Cela ne nous empêche pas de poursuivre... »

L'Assa est remontée au créneau en fin de réunion. André Tillier a expliqué qu'il reviendrait faire état des propositions de l'association en janvier. Mais reste ferme. « Nous continuerons nos actions, dit-il. Nous finirons par obtenir que le POA soit implanté sur le site de Peyneau, conciliant ainsi le désir de l'Université de créer cet équipement à Arcachon avec la protection du paysage. »

De son côté, l'Université a concédé que les 86 places de parking du petit port seraient conservées, quitte à créer un second sous-sol. Il devrait y avoir une desserte pour les bus devant le Pôle. Quant au bâtiment, deux solutions semblent se profiler : soit il est directement construit au sol et sa hauteur diminue, soit il dispose de pilotis et augmente sa taille... La question est ouverte.

[A. B.]

REGISTRE DE CONCERTATION - CONTRIBUTIONS

OBSERVATIONS DU PUBLIC

En tant qu'arcachonnais, je suis heureux que le nouveau POA qui sera construit puisse vous aider à développer vos recherches dans de meilleures conditions. Le POA fait partie des patrimoines arcachonnais.

Par contre, sur le plan architectural, c'est la catastrophe!!

- Construction d'un immeuble de 20m de haut au petit port, en front de mer, et également un autre immeuble de 20m de haut place Pégny, sur le terrain que vous vendez. Pourquoi avez-vous refusé toutes les autres solutions, et notamment l'emplacement de la piscine? En vous donnant le terrain qui appartient à la mairie, vous êtes redevables envers les arcachonnais qui ont souffert par le passé du bétonnage.

François VANGELAS Le Gallic Mercau Arcachon

Non! Non pas de POA au petit port
Modernisation de l'aquarium sur place et non pas construction en ces lieux d'un hôtel ~~xxx~~ inutile à Arcachon alors que ceux qui y sont depuis des années sont TOUS en DEFICIT voir à la Chambre de Commerce de Bordeaux. Sans compter l'état de crise pour une bonne dizaine d'années prévue dans le contexte actuel qui fera que les entreprises venant au palais des Congrès réduiront fortement leurs frais.

Comité de Quartier Val des Abatilles (184 adhérents)

A l'unanimité lors de la dernière assemblée générale, les membres du comité de quartier se sont prononcés contre le projet de POA sur le site du petit port. Ils s'opposent à une construction trop dense qui dénaturera le site: seule ouverture sur le Bassin lorsque les touristes entrent à Arcachon.

Ils sont conscients que le POA serait un atout pour notre ville à condition qu'il se situe ailleurs.

Pour le Comité de quartier

A.M. POUYASSOU

A titre personnel je m'oppose à la construction du POA au petit port pour 2 raisons essentielles:

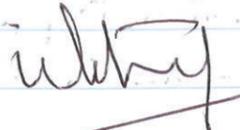
- la destruction du site
- Les Arcachonnais ne doivent pas payer pour remplacer les carences de l'Etat

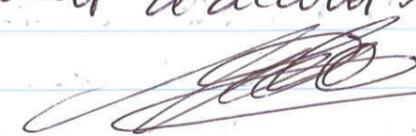
A.M. POUYASSOU

Je m'oppose formellement à "l'obstruction" de la seule jetée qui existe sur le Port de Pleinchaud et à l'infirmité de mercurie, voire nuisance de ce projet. Un autre lieu est à rechercher d'une façon sérieuse et responsable.

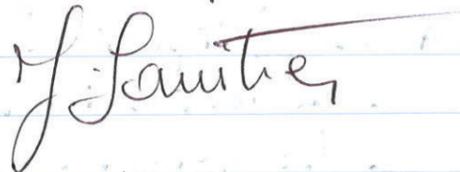
M. de la Roche

Tout à fait d'accord pour ce projet
qui libère l'espace Place Peynaud pour un hôtel
de luxe indispensable à Arcachon surtout
après les travaux magnifiques dans la ZAC et
aux alentours.

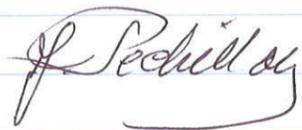
 Monique Patrot - Arcachon.

Entièrement d'accord pour ce projet -
 Arcachon

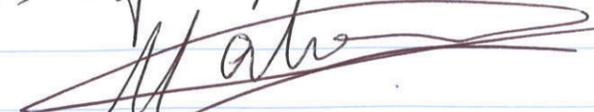
Tout à fait d'accord pour ce projet
Nous pouvons faire confiance à notre
Mairie dans ce projet qui embellira
encore plus "notre ARCACHON".

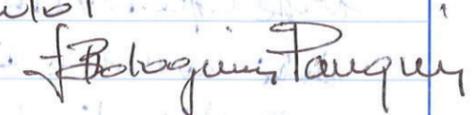
 J. Lambert

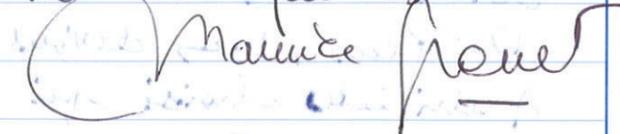
Tout à fait d'accord pour ce projet Océano
Aquitain

 J. Pichard

Je suis entièrement d'accord et ce me sera
une miseuse venue pour Arcachon, la ZAC
et ses lieux adjacents


Entièrement d'accord pour ce projet
OK pour tout 

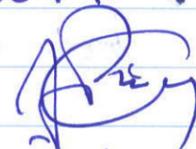
Que ce projet soit le jour bientôt
 Boboquin Pauquet

Oui pour le Pôle Océanographique mais pas
au petit port, le seul ouverture qui reste
sur le Bassin -  Maurice Nouel

Constaté oui... mais pour savoir comment on met
la main sur le gâtelier.

C'est le gâtelier qui ne convient pas et sur lequel
il n'y a jamais eu aucune concertation.

NON à l'emplacement au petit port.

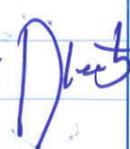
 P. Pichard

Oui 3 fois Oui pour le projet de
la station marine au petit port.

 P. Capreau

Bravo pour le projet proposé au Pôle Océanographique au petit
port et Bravo au scientifique qui a présenté le projet avec tant
de brio et de patience!

 L. Pichard

Tout dépend de la hauteur de l'hôtel
place Peynaud! C'est donc NON, NON et NON 

Oui Non pour le projet au
petit port. C'est nul → 

Coleffe CACCIVOTTOLO réitérè et Approuve ce Projet et son nouvelle Implantation " Au Petit Port ". Ces chercheurs ou doctorants respectables méritent de travailler sur un lieu aux normes - Tra (les) science avance pour le bien de Tous -

De Plus, nous devons faire confiance a un des Architectes choisi qui dirigera l'art de ce nouvel emplacement, sans gêner les Riverains ou la " VUE " pour certains qui se disent plus Arcachonnais que d'autres !!!
Une suggestion pour ce nouveau Pôle océanographique " sur Pilotis et au-dessus beaucoup de Verre pour luminosité etc...

très cordialement

5/12/2011

En ce qui concerne le projet d'Hotel, attendez

- Bien à vous !! et pourquoi pas -

il y aura la clientèle -

- ou un immeuble avec des appartements de

très bon standing -

5/12/2011

Habitant du quartier du Petit Port, je suis tout à fait d'accord pour ce projet de POA, car ce quartier a besoin de renouveau, et actuellement c'est plutôt "noche"! Cependant, 2 réserves:

- que le bâtiment soit d'architecture "Arcachonnaise" (type place de l'Aiguillon)

- que la Ville en profite pour créer une zone de vie sur le port (restauration, diffusion d'huîtres, etc...), et aussi un parking privé souterrain pour les propriétaires de bateaux

6/12/2011

Arcachon le 04 décembre 2011

NOTE à joindre au registre de concertation sur le POA au Petit Port.

EN PREAMBULE

L'Etat par l'intermédiaire de l'Université va dégrader définitivement deux sites du front de mer d'Arcachon avec la bienveillance sinon la contribution de la Municipalité. Le financement du POA au Petit Port étant un lien évident entre les projets du Petit Port et de Peyneau (Station marine actuelle)

C'est très cher payé par les Arcachonnais en terme de dégradation du patrimoine paysager collectif. Bien trop cher !

L'Etat et la Ville doivent en prendre bien conscience et trouver des compromis moins prégnants pour le front de mer.

ENSUITE

Bien qu'opposé au projet, voici quelques souhaits pour le cas où le POA serait tout de même construit au Petit Port avec les spécifications actuelles. (Environ 10000 m2)

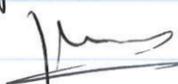
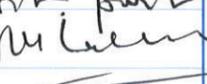
- 1- Le bâtiment doit être sur pilotis bien que sa hauteur en soit d'autant plus augmentée. Cette option l'allégera, atténuera l'effet muraille en front de mer et ira dans le sens de la perméabilité entre la mer et la ville imposée par le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) et reprise dans la charte paysagère de la Ville d'Arcachon.
- 2- L'espace public situé sous le bâtiment devra être attractif ; sécurisé et aménagé pour inciter à la promenade et à la communication ville-quais. Son entretien devra être exemplaire. (risque de dépôts de déchets et squat) Il devra tendre vers le lieu de vie qui aurait pu être réalisé en absence du POA. Cet espace devra rester définitivement libre de toute occupation.
- 3- Le bâtiment doit constituer un événement architectural. Par ses volumes, éléments de façade et matériaux (verre et métal ?) il devra être en rupture avec les immeubles environnants (que l'on ne construirait plus aujourd'hui). Le parti architectural sera résolument tourné vers l'avenir (sinon futuriste) et la recherche d'allègement du volume global sera prioritaire.
- 4- L'enveloppe du bâtiment devra être conçue de manière à faciliter son entretien. Le pire serait que cet entretien soit négligé plus tard à cause de son coût élevé.
- 5- Le bâtiment devra être de haute qualité environnementale et constituer une vitrine pour le développement durable (isolation, énergies nouvelles, traitement des déchets....)
- 6- Le bâtiment devra posséder une grande terrasse publique en toiture avec pour objectif l'attractivité touristique et la contribution à son appropriation par la population locale et par tous les Arcachonnais.
- 7- Le bd de la Plage sera mis en sens unique pour faciliter l'accès et la circulation à proximité.
- 8- La taille et le mode de gestion du parking public souterrain seront conçus pour ne pas entraver l'activité nautique et commerciale existante sur le Petit Port.

Bernard PLAN (titre personnel)
bernardplan@aol.com

En complément: le dossier de présentation
du projet de POA au Petit Port ne contient
aucune représentation volumétrique du futur
bâtiment projeté. * Cette présentation manque
d'objectifs - Chacun aurait pu mieux se
rendre compte de la taille de l'imposant
le site et de l'ampleur de la dégradation
potentielle -

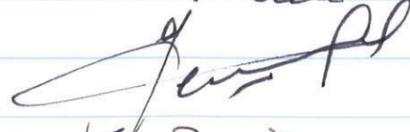
Bernard Play

* la copie n'est pas significative

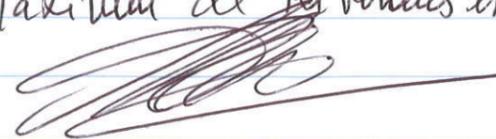
Tout a fait d'accord pour votre projet
au petit port 09.12.2011 Y. LABRUS 
la vétusté de vos installations mérite
elles seules votre déplacement au petit port
09.12.2011 R.M. LABRUS 

Pour mener des recherches de qualité et
former des étudiants compétitifs il nous faut
indéniablement un site performant. Cela
passe par la construction de ce POA sur le
site du petit port. 12.12.11 A. LEGENY 

Tout a fait d'accord pour la réalisation de
ce projet qui apportera animation à ce quartier
sans détruire la vue des bateaux à quai



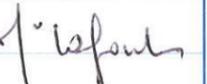
entièrement d'accord pour ce projet - nous devons
faire confiance. Rien ne sera oublié pour réaliser
le Maximum de Biverans et d'Arcachonais -



Tout a fait d'accord pour votre déplacement
dans des locaux appropriés à votre travail
au petit port

M. Celine Marvialle

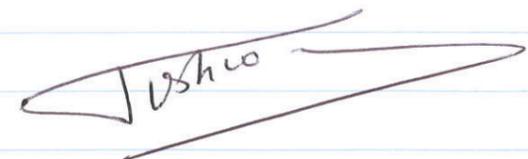
Non pas de construction au petit port mais RENOVATION
sur place - On sort les fonds pour ce projet trop
couteux pour les années de Crise qui nous
attendent alors que déjà la ville d'Arcachon a vu
son endettement passer de 18 Millions à 29 Millions

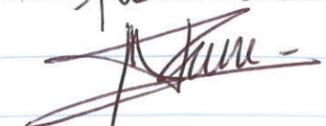
Le projet va regrouper les 2 laboratoires sur la
station, il est impératif pour les activités de recherche,
de formation et de transfert de technologies. 

D'accord pour le projet. Vous devez faire
tout pour le garder. Car cela est très
bien.

Arcachon M^{me} Mauguet

Non, pour l'implantation du POA à l'endroit du
Petit Port. La concertation sur le projet en lui-même
semble très difficile en l'absence de présentation de
"maquette volumétrique".



D'accord pour le POA, mais pas au petit
port. 

L'aménagement du quartier du Petit Port devrait prendre en compte l'amélioration du cadre de vie des contribuables en préservant la dernière "fenêtre sur la mer" et ne pas participer à un blocage de la ville en continuant le bétonnage tant d'ici.

Il est vraiment dommage de mettre un pareil projet dans un lieu si restreint qui ne permettra jamais aucune extension à une activité d'avenir.

M. A. le Bris

Si un P.O.A est manifestement d'actualité et nécessaire il doit être réalisé, mais certainement pas sur le site du petit port. Zone de Redressement ?
Emplacement de la piscine actuelle !!!

Intégration exemplaire le moins haut possible -
Qu'il soit un pôle d'attraction -

Joint de fait d'accord par l'implantation du P.O.A au petit port

Si le P.O.A doit être fait au petit port, le moins haut possible dans l'intérêt des habitants de l'Aiguillon

J'ai déjà eu un avis favorable au projet au petit port et à la création d'un hôtel Jean Peyneau.

Il me paraît inutile de humer les militants. Personne ne s'écartera jamais en voiture de cet endroit. (actuellement). Leur souhaiter ce que sur le port il suffit de continuer la promenade en part de mer

M. de la Haye

Entièrement d'accord pour le P.O.A au petit port et l'hôtel à Peyneau (qui jusqu'à présent se trouvait à Arcechon) les conclusions qui sont sorties des débats de ce soir me semblent absolument sérieuses et je fais confiance aux Archis. Pourvu que les opposants se fassent à nous pour éviter que cette opération s'éternise

M. de la Haye

Oui au P.O.A. Non à son implantation au Petit Port: un endroit à préserver!

Les chercheurs seront dans de meilleures conditions dans des locaux plus spacieux et certainement mieux adaptés - Un nouvel hôtel ne fait que renforcer l'attrait de congrès à Arcechon

J. L. Baudouin

M. Antoine Grémare
Directeur du Pôle Océanographique
d'Arcachon

Monsieur le directeur et cher collègue,

Je vous fais part ci-dessous des remarques que je comptais faire lors de la réunion de concertation organisée hier au Palais des Congrès : je n'ai pas eu le temps d'attendre que l'on en vienne au sujet. De plus je supporte mal les claques applaudissant comme un seul homme à tour de rôle. Par contre, j'ai apprécié l'équilibre et l'honnêteté de vos réponses.

Je ne vais pas m'attarder sur la perte de jouissance importante que représente à mes yeux, et à ceux de beaucoup d'Arcachonnais, la fermeture de cette « fenêtre » du petit port, dans une ville qui vit dans son double rapport à la mer et à la forêt. Feu le boulevard de la plage ! En tant que professionnel, si j'avais eu à conseiller la commune, nul doute que je n'aurais même pas envisagé cette solution.

J'avais prévu de donner mon point de vue sur le strict objet du débat, à savoir l'**insertion** du POA dans le site du Petit port. Toutefois, selon moi, si vous partagez avec la commune la responsabilité du choix du lieu adéquat, la question de l'insertion est du ressort de la collectivité.

Pour moi, c'est tout simplement la **quadrature du cercle** : une fenêtre doit être ouverte ou fermée ; en l'occurrence, elle sera définitivement fermée.

Une bonne insertion dans le site d'un immeuble de 11600 m² de Surface totale et 135 m. de long est tout simplement impossible ; dans tous les cas de figure, le POA rentrera au chausse-pied. Il sera, et de loin, l'immeuble le plus massif de tout le front de mer d'Arcachon¹ (Vérifier sur Géoportail). La simulation de M. Monestier est sans ambiguïté à cet égard. Par contre, les vues de silhouettes lointaines présentées dans le dossier mis sur site en juin (figure 3) sont plus que contestables, pour employer un euphémisme.

Une architecture de qualité est évidemment indispensable, qui pourrait heureusement trancher avec la médiocrité des immeubles voisins. Mais aucun talent d'architecte ne pourrait réduire la contrainte du rapport Volume/terrain (COS). On pourrait toutefois limiter les dégâts, de deux manières.

D'une part, en fractionnant le profil en long des façades, voire en « fendant » la barre : c'est l'affaire de l'architecte...et du jury.

¹ Je ne dispose que de la version de juin 2009 de la simulation ; je crois savoir qu'il y en a de plus récentes.

D'autre part, en diminuant l'emprise en hauteur par rapport à l'épannelage proposé par M. Monestier. On a en effet le choix, si l'on peut dire, entre un immeuble pas trop haut qui bouche la vue, mais peut s'inscrire sans outrage dans le front de mer (3 niveaux)...Ou un immeuble démesurément haut qui laisse une certaine transparence au sol. Si j'avais à choisir, j'opterais sans hésiter pour la **première option**. Pourquoi ?

Un dispositif de pilotis peut favoriser une circulation piétonne au sol, mais il ne permet qu'une vue verticale étriquée : rien à voir avec une « fenêtre ». En outre, il est singulier que la découverte du port depuis la rue Alfred Déjean, qui fait le charme de ce site, soit bouchée dans le schéma du programmiste. Enfin, ce type d'espace, ouvert à tous les vents du Nordet au Noroît, est en général à peu près invivable.

Peut-être est-il possible de proposer une solution mixte : moins de hauteur, moins de percée.

Sans doute le parking, d'une insigne laideur, que l'on doit à la précédente municipalité, a d'ores et déjà porté atteinte au site² ; mais il n'est pas visible depuis le boulevard. D'autre part, depuis la création des « planches » et du quai du patrimoine, les points de vue les plus significatifs se situent sur ce parcours, réservé aux piétons, du côté mer. D'où mon insistance à rechercher avant tout, si le projet devait aller à son terme, une silhouette modérée depuis le quai, et a fortiori depuis le port lui-même.

J'évoque maintenant un autre problème, sans doute plus proche de vos préoccupations.

J'ai confiance dans le projet du POA, porté par une forte demande sociale, et bien armé. Vous disposerez dans un premier temps d'un outil de travail splendide. C'est en outre une bonne centaine d'emplois supplémentaires qui seront créés à Arcachon. Mais tout projet de ce type qui fonctionne ne tarde pas à avoir besoin d'extensions. En outre, si le programme peut paraître considérable, il lui manque en réalité au moins un élément décisif : une capacité de logement³. Il est impossible de se loger à Arcachon, d'où nécessité pour les doctorants, post-doctorants, chercheurs invités d'habiter Bordeaux : **une cité** me semble donc à court terme indispensable. Sans parler d'extensions en recherche-développement, incubateur...

Au petit port, tout est irrémédiablement bloqué : le site est totalement sous contrainte et **tout développement futur est exclu**.

C'est l'une des raisons pour laquelle je m'interroge sur le refus de vous intéresser de plus près au site des prés salés. Je dois vous dire que je suis loin d'être convaincu par tous vos arguments. Je reprends vos principales objections, en ayant conscience que, n'ayant pas étudié le dossier correctement, je prends des risques:

² M. Foulon en est tellement conscient qu'il avait proposé un projet correctif léger au cours de son précédent mandat, projet abandonné suite à l'arrivée du POA

³ Je ne connais pas le détail des 1360 m² de locaux de vie sociale et culturelle.

- accès maritime difficile : environ 600 m de chenal à draguer
- accès à l'eau propre impossible: la canalisation d'Eyrac au petit port représente environ 1 km. Des prés salés **au milieu** du grand chenal (Chenal de Gujan, Chenal du Teychan) la distance est de 1,6 km. Cette différence est-elle rédhibitoire? Incidemment, j'apprends ainsi que mes fournisseurs d'huîtres (Aloir, le meilleur du bassin, dernier ostréiculteur de l'Aiguillon ; ou bien d'autres au port de La Teste), font dégorger leurs huîtres dans un bain de HAP; je m'étonne qu'IFREMER n'y mette pas le holà.
- accès terrestre : les prés salés ont une fenêtre (encore une...) sur l'avenue du Mal Leclerc, à **800 m du rond point** d'entrée de la ville : pour les personnels, dont la majeure partie vient en voiture, ainsi que pour les visiteurs, on ne peut pas rêver d'un meilleur accès.
- Accès depuis la gare : place Peynaud 450 m (la distance piéton standard est de 500 m), petit port 1,1 km (trop loin pour un accès piéton, parfait pour le vélo, encore mieux par navette), Prés salés 1,7 km (vélo, navette).

On ne peut pas nier, toutefois, qu'il y ait un coût d'aménagement non négligeable sur ce site. Un recours accru au SIBA (aménagements maritimes) comme à la COBAS (aménagements terrestres) s'imposerait donc.

Mais je pense qu'en réalité votre principale objection tient dans la **moindre visibilité** du Pôle. Vous souhaitez, me semble-t-il, que ce fleuron de la recherche Aquitaine s'impose dans le paysage maritime et urbain. **La question de l'image**, qui ne semble pas avoir été évoquée, reste selon moi la plus décisive.

Pour conclure, si j'étais le patron de ce projet, je garderais au chaud les prés salés comme « plan B » : en cas d'échec de la manipulation complexe et controversée Petit Port/Site Peynaud, mais aussi, le cas échéant, dans l'hypothèse d'un succès de celle-ci, comme **site d'extensions** et de compléments.

Il va sans dire, cher collègue, qu'il vous est loisible de communiquer ce courrier à M. le Président Boudou.

Bon courage et bonnes fêtes : profitez bien de la première tranche de vos trois mois de vacances.



Comme beaucoup d'arcachonnais, je suis opposé, non au PORT, mais à l'implantation au Petit Port (les raisons sont connues). En fait même si je soutiens l'implantation sur le site de Peynaud, je pense que la meilleure solution à un moment de grandes difficultés financières et économiques pour notre pays, serait de rénover le station marin actuelle, de construire à nouveau sur le site pour les chercheurs actuellement situés à Talma, et de consacrer l'équivalent. L'investissement global serait beaucoup plus faible, et les résultats pour la recherche seraient acceptables. Le projet actuel de PORT me semble beaucoup plus justifié par le désir de notoriété de l'université, que par l'intérêt scientifique et économique à moyen long terme du Bassin d'Arcachon ou même de la recherche en général.

André TILLIER



On nous demande de nous exprimer sur l'installation du POA au Petit Port ou ailleurs.

Mais s'est-on posé les vraies questions ?

A-t-on besoin d'aménager le POA dans un lieu aussi peu pratique pour l'analyse de l'eau de mer ? (Pomper l'eau dans le port ! ... Sûr, on n'aura plus le pavillon bleu !) Et si on prend un bateau pour pomper au large, alors pourquoi n'a-t-on pas retenu le site Perreire en ce cas ?

Par ailleurs, il existe sur le littoral Atlantique d'autres Pôles Océanographiques, ne peut-on pas se rapprocher d'eux pour mettre en commun les acquis des uns et des autres pour faire avancer les travaux de recherches ?

La « chasse » est-elle à ce point gardée qu'il faille conserver pour un seul site les recherches qui pourraient être mises en commun ?

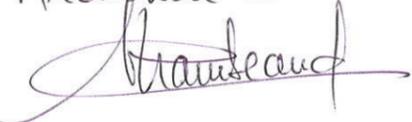
Arcachon, actuellement ville de villégiature, puisque Monsieur le Maire en a décidé ainsi en « embellissant » à grands frais la cité afin de l'ouvrir au maximum au tourisme haut de gamme, est en parfaite contradiction avec la première ressource économique du Bassin, à savoir l'ostréiculture. En effet, les milliers de bateaux sillonnant chaque été le Bassin sont-ils bien compatibles avec le maintien des parcs à huîtres ?

Tourisme ou ostréiculture, il faut choisir ! Ceci n'a-t-il pas d'impact sur les résultats des recherches de nos scientifiques ?

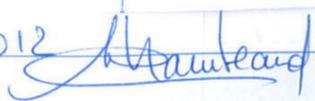
Tout cette gabegie de moyens financiers dans une période de plus en plus périlleuse pour l'économie de notre ville, de notre région, de notre pays, de l'Europe me paraît bien inconséquente.

Martine Chambeaud

Arcachon le 6.1.2012



Ci-joint observations. Arcachon le 11.1.2012



On nous demande de donner notre avis sur un projet dont on ignore tout.

Quels sont les besoins ?

Y a-t-il une carence ?

- Sa finalité : N'existe-t-il pas en France déjà de nombreux centres de ce genre ? Ne serait-il pas préférable de grouper les moyens en chercheurs, personnels et matériels plutôt que disperser les efforts ? et de se grouper avec d'autres villes.
- Sur le plan local, ne serait-il pas plus sérieux de rénover les bâtiments existants rue Jolyet ? D'autant que la situation de ce POA au petit port ne paraît pas être le meilleur choix car il est plus rationnel de puiser l'eau à la Jetée d'Eyrac, où les vacanciers se baignent, que dans le port.
- Rien n'est dit sur l'aspect scientifique (le simple citoyen ne peut juger !) mais qui évaluera le travail accompli ? Y aura-t-il des dépôts de brevets mis sur le marché avec contrepartie financière ? S'agit-il de créer de nouveaux postes de fonctionnaires (CNRS) et permanents des universités, un ministre a dit « des chercheurs j'en trouve, mais des chercheurs j'en cherche » ?

Ce projet n'est chiffré ni en ce qui concerne les investissements, constructions, aménagements et installations, matériels, ni en ce qui concerne le fonctionnement.

Rappelons que les collectivités locales sont très endettées (la dette de la ville d'Arcachon est passée de 18 millions d'euros à 29 millions en deux ans) et que les universités de Bordeaux sont sous surveillance financière. On ne peut se prononcer sur un projet qui ne comporte aucun plan d'investissement, aucun plan de financement et aucun budget de fonctionnement sur plusieurs années.

Quelles sont les recettes propres budgétées ? Y en a-t-il ? Quelles sont les subventions ? Versées par qui ?

Qui paiera ? Rappelons que les impôts locaux ont augmenté d'une année sur l'autre de 5 à 6 fois le taux de l'inflation.

Ce projet ne comporte aucun des éléments permettant au contribuable de savoir à quoi il s'engage. Faut-il faire confiance sans rien savoir et éponger les déficits comme pour tous les établissements publics ?

Arcachon, le 9.01.2012
Roger Chambeaud



Pierre FABRE
8 Allée d'Andrézieux
75018 PARIS
Tél : 01 42 57 04 78
E-Mail : pjf.lesnomades@club-internet.fr

Président du Conseil Syndical de la résidence
« Les Terrasses de Beaupré »
76, Boulevard de la Plage
33120 ARCACHON

Monsieur le Maire d'ARCACHON
2, Place Lucien de Gracia
33120 ARCACHON

Objet : Projet immobilier du petit port de plaisance à Arcachon

Paris le 03 novembre 2010

Monsieur le Maire,

Depuis plusieurs mois, les copropriétaires de notre résidence sont très inquiets quant au projet de construction d'un « Pôle Océanographique » le long du Boulevard de la Plage et sur le petit port de plaisance, côté droit et presque devant notre immeuble. Après les rumeurs, des tracts relatifs à ce projet circulent maintenant avec photo virtuelle à l'appui. Que devons-nous croire ?

Aussi, Monsieur le Maire, je viens vers vous pour que vous nous apportiez tous les éléments sur la réalité de ce projet et ainsi apaiser les esprits. En effet, les habitants de tout ce secteur d'Arcachon ne comprennent plus votre politique d'urbanisation, et veulent simplement vous rappeler les faits suivants:

- cette partie du boulevard et le petit port de plaisance sont actuellement les seuls espaces verts et d'ouverture sur le bassin de tout le Boulevard de la Plage, avec promenade en toute tranquillité surtout depuis que vous avez si bien aménagé le bord de mer depuis la jetée d'Eyrac ;
- depuis quelques années vous avez limité en hauteur les constructions de nouveaux immeubles, modifier le PLU pour un seul secteur de la ville en première ligne serait mal venu et incompris;
- la préservation des sites et des paysages promulguée par la « Loi Littoral » ainsi que les orientations prises par le Gouvernement actuel sur l'Environnement, seraient bafouées ;
- Il est à prévoir aussi un engorgement de tout le trafic routier ainsi que des problèmes insolubles de stationnement entraînant l'asphyxie de tout le secteur ;

- un tel projet, qui serait une chance pour Arcachon par ailleurs, n'a pas sa place en ville sur le **site privilégié** qu'est le petit port, mais à la périphérie comme toutes les communes le pratiquent maintenant ;
- tous ceux qui ont acheté dans ce quartier typique ces dernières décennies à des prix très élevés, compte tenu de l'environnement et des vues sur le bassin, après avoir consulté vos services en Mairie sur le Plan local d'Urbanisme, se sentiraient trahis, sans compter pour eux une moins value importante sur l'immobilier.

Ces remarques, non exhaustives, méritent réflexion si vous deviez donner suite à ce projet en l'état.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette lettre, et permettez-moi d'espérer, au nom de tous les copropriétaires de la résidence des « Terrasses de Beaupré », une réponse à toutes nos interrogations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes respectueuses salutations.

Pour le Conseil Syndical, son président,



Pierre FABRE

Ajout du 13 janvier 2012 :

Le projet est d'utilité publique, il doit donc y avoir des indemnités^(*), notamment sur la déviation des appartements avec vue sur le port.
Ces indemnités ont-elles été prises en compte pour le budget du projet ? A ma connaissance non puisque aucune expertise n'a été commandée dans ce sens.
Je souhaiterais une réponse sur ce sujet.
Merci.

(*) comme c'est le cas pour les LGV par exemple.

Je vis pour ma part très fermement appuyé
à la localisation sur le petit port. Un
véritable mur de béton à cet endroit sera
définitivement ériger le peu d'espace
qui restait en bord de mer à Arcachon.
Après les dégâts des munités précédentes,
celles-ci continuent le sacage malgré les
promesses électorales.

Si cela doit se faire d'ici peu, (mais je lutte en vain) il faudrait
que ce bâtiment soit "enterré"
pour définir le voisin possible
le site d'

Mais il y a d'autres solutions!

A. Dubouché

41 rue Parique - Arcachon

Messieurs Je suis une vieille dame
qui ne verra pas ces vilaines cons-
tructions terminées. Mais je pense aux
générations futures qui n'auront plus
qu'à contempler un mur de
béton continu sur le front de mer!

Le luxe et la démesure n'ont
jamais facilité les études! Nos étudiants
travailleraient aussi bien dans notre
Aquarium rénové, et cela coûterait moins
cher à notre France endettée!

Ne détruisez pas le plus vieil
Aquarium de France! Ne détruisez pas le
site du Petit Port, le seul endroit où
je peux encore me promener.

Marguerite GASPARD

28 rue Durigne. à ARCACHON

Déplacer le Pôle Océanographique abriterait encore un peu plus notre belle ville d'Arcachon ! Ce n'est pas parce que d'anciens maires ont permis la construction d'énormes bâtiments en front de mer, qu'il faut continuer aujourd'hui !

Le Pôle Océanographique peut très bien être reconstruit au même endroit. D'autant plus que les terrains voisins du Service et des Affaires Maritimes peuvent permettre d'agrandir et de construire plus haut à l'arrière, sans gêner le site de la Promenade. Pourquoi céder à tous les "caprices" de quelques professeurs de biologie ?

Et puis, il serait vraiment honteux de "privatiser" la Place Peynaud et l'unique Parking d'Arcachon de continuer à construire des immeubles de 6 ou 7 étages près des plages et près du Petit Port où la vue y est encore agréable quand

on arrive Au Arcachon : le seul endroit encore non construit ! Quant aux nombreux plaisanciers du Petit Port, beaucoup ne sont pas informés de leur parking sera supprimé et que leurs bateaux seront toujours à l'ombre d'un énorme mur de 20 m. de haut !

Pitié ! Ne faites pas ça !

Jamoin GASPARD
19 rue Dupin - ARCACHON

Qui au Pôle Océanographique mais pas Peynaud.

Merci de votre attention en 2008-9 !

Place Peynaud !

Unique et Aquarium au Petit Port
et Muraille de 130 m de long.
C'est la seule vue libre sur le
massacre tout notre environnement.
Manc femme - No Passage BROUSTARD
ARCACHON

0964@orange.fr a écrit :

soir, je suis déjà pris par une
dit a Mr GREMARE ANTOINE je suis
port du pôle océanographique.
ique du projet océanographique.
liale pour notre bassin et le projet sur l'
m et un autre sujet .
tages et les inconvénients du a nos

IT des Commerçants du quartier du

port.

Stu au Pôle Océanographique mais Place Peyneau.
Accuse parole en 2008-9!!
qui à l'Aquarium renvoie Place Peyneau!

NOW = au Pôle Océanographique et Aquarium au Petit
port de St Lazaire - Mur à cette muraille de 130m de long
et 20m de haut - qui supprimera la seule Vue Libre sur le
Bassin - Soit en béton!! qui massacre tout notre environnement.
SEGUIR hautaine et SEGUIR sans femme - No Passage BROUSTARD
Mercredi 18 janvier 2012 - ARONCHON

Réf. : réunion publique POA de ce soir

12 déc. 2011 à 12:53, christophe.marchat0964@orange.fr a écrit :

Bonjour Mme BURIDANS,

Désolé de ne pas pouvoir venir ce soir, je suis déjà pris par une
réunion, mais comme j' avais déjà dit à Mr GREMARE ANTOINE je suis
favorable à l' implantation au petit port du pôle océanographique.
Il est important de dissocier la politique du projet océanographique.
Le développement du pôle est primordial pour notre bassin et le projet sur l'
actuel terrain du pôle et aquarium et un autre sujet .
Sachons progresser avec les avantages et les inconvénients du à nos
habitudes.

Mr MARCHAT Christophe

ARTISAN PATISSIER et PRESIDENT des Commerçants du quartier du
port.

Monsieur et Madame Edouard STEINER

9 avenue H. Boucher

78360 Montesson

Biologie Marine

2 rue du Professeur Joliet

33120 Arcachon

Note à joindre au registre de consultations du public sur le POA au Petit Port

Nous tenons à vous faire savoir que nous sommes absolument contre la construction du POA au Petit Port.

En effet, ce bâtiment, compte tenu de sa destination, fera de cet endroit ouvert sur le bassin et pouvant être aménagé en un lieu convivial, un lieu mort et sans âme.

Dans le cas de sa réalisation, vous nous avez précisez 2 options :

- a. Sur pilotis, avec une hauteur totale de 20m environ.
- b. Sans pilotis avec une hauteur totale de 13m environ.

Nous optons, malgré nous, pour que le bâtiment soit le plus bas possible (option b).

L'appartement que nous possédons dans ce quartier se trouvera ainsi derrière une muraille d'intérêt général que vous avez l'intention de construire, nous privant ainsi de la vue que nous avons aujourd'hui sur le bassin. De plus, notre patrimoine sera, de ce fait, sensiblement dévalorisé.

Nous nous laissons donc le droit d'engager une procédure en dommages et intérêts.

A Pessac, le 18/01/2012

Alexia et Edouard STEINER


Arcachon le 19/01/2012

Monsieur et Madame Hervé OLIVIER

28 avenue F Lafontaine

33600 Pessac

Biologie Marine

2 rue du Professeur Joliet

33120 Arcachon

Note à joindre au registre de consultations du public sur le POA au Petit Port

Nous tenons à vous faire savoir que nous sommes absolument contre la construction du POA au Petit Port.

En effet, ce bâtiment, compte tenu de sa destination, fera de cet endroit ouvert sur le bassin et pouvant être aménagé en un lieu convivial, un lieu mort et sans âme.

Dans le cas de sa réalisation, vous nous avez précisez 2 options :

- a. Sur pilotis, avec une hauteur totale de 20m environ.
- b. Sans pilotis avec une hauteur totale de 13m environ.

Nous optons, malgré nous, pour que le bâtiment soit le plus bas possible (option b).

L'appartement que nous possédons dans ce quartier se trouvera ainsi derrière une muraille d'intérêt général que vous avez l'intention de construire, nous privant ainsi de la vue que nous avons aujourd'hui sur le bassin. De plus, notre patrimoine sera, de ce fait, sensiblement dévalorisé.

Nous nous laissons donc le droit d'engager une procédure en dommages et intérêts.

A Pessac, le 18/01/2012

Hervé et Sophie OLIVIER


Arcachon le 19/01/2012

12.12.2012

1/3

Gerard VINCENT

Villa Bergame -
15 rue Georges Duchez

33120 ARCACHON

N de jointe au Registre de Consultation du
Public sur le POA au Petit Port.

NON, à la construction du POA au Petit Port :
c'est une hérésie.

Cet emplacement unique doit être conservé
afin de créer un lieu de convivialité pour
tous : Arcachonnais et vacanciers. (Promesse
de M. le Maire en Mars 2008).

Tous les arguments techniques et scientifiques
mis en avant par l'Université pour la cons-
truction sur ce site n'ont jamais pu être an-
testés par des compétences équivalentes.
Contestations qui auraient dû être faites,
comme promises par M. le Maire au C.M. du
27/7/2011 (C.R page. 23/30)

Comment cela se fait-il que l'Université
pouvant réaliser ce POA si d'autres en-
droits (Péreyre malgré l'éloignement)
et Peyneau (malgré la reconstruction au
même endroit) et que cela ne s'avère plus
possible - ? les contraintes scientifiques
et techniques sont-elles changées ?
Pourquoi à Marseille a-t-il été possible
de conserver une "entité" ancienne en
bordure de mer sans à grandissement et
de transférer certains services à BKM
(Luminy) ?

Xavier de Montaudouin
Maître de Conférences, Habilité à diriger les Recherches
Université Bordeaux 1 - CNRS, UMR EPOC 5805
Station Marine d'Arcachon

Sur l'opportunité du déplacement de la Station Marine d'Arcachon vers le site du Petit Port,
pour la création du Pôle Océanographique Aquitain

Etudiant en DEA en 1988 à la Station Marine d'Arcachon, puis de retour de mon service
en coopération pour effectuer ma thèse de 1992 à 1995, et enfin en poste de maître de
conférences depuis 1997, je suis l'un de ceux qui ont certainement une attache sentimentale
pour le site actuel d'Eyrac.

Trésorier (volontaire) de la Société Scientifique d'Arcachon, je suis également sans doute
vigilant sur le devenir de l'Aquarium et de son Musée.

Responsable de la plus grosse équipe du laboratoire EPOC, l'équipe ECOBIOC (Ecologie
et Biogéochimie des Ecosystèmes Côtiers), je suis assez bien placé pour évaluer les
conditions actuelles et futures de ce groupe de 21 chercheurs.

Membre des comités de gestion des réserves du Banc d'Arguin et d'Arès Lèges-cap Ferret,
responsable de programmes nationaux et internationaux centrés sur le bassin d'Arcachon
(LITEAU, ANR, Coopération Maroc, Coopération Portugal, Programme Aquitaine-Euskadi,
etc...), je prétends avoir quelques idées sur les enjeux scientifiques, écologiques et dans une
certaine mesure économiques autour du bassin d'Arcachon mais également sur la situation
d'une Station Marine dans un contexte international de la Recherche et de l'Enseignement.

Farouchement opposé à un ancien projet de délocalisation sur le site de Péreyre, je ne suis
pas pour un déplacement à n'importe quel prix. Dans le cas de Péreyre, il s'agissait de nous
éloigner d'un accès à l'eau (paradoxalement nous étions en bord de mer mais sans aucune
chance de l'atteindre, le bateau ne pouvant accoster épisodiquement qu'au Moulleau). Ce plan
était une mort programmée, comme tout plan nous amenant sur une zone sans accès au bassin
100% du temps. Avec près de 200 sorties par an, dont 1/3 pour l'enseignement c'est-à-dire
dans des conditions où la marée ne doit pas intervenir sur la programmation, notre navire
Planula 4 doit être toujours prêt à appareiller, sous-entendant également prêt à charger et
décharger rapidement du matériel scientifique qui peut parfois être lourd et fragile. Peu
d'endroits sur le Bassin peuvent satisfaire cette première contrainte (qui, rappelons-le, préjuge
du déroulement des programmes scientifiques ayant trait à notre plan d'eau) si ce n'est les
jetées d'Eyrac, de Bélisaire et le port d'Arcachon.

Autre vocation d'une station marine : l'enseignement et la formation. Outre l'aspect
navigation, cette activité est contrainte par l'espace (nous y reviendrons) et l'accessibilité
depuis le campus de Bordeaux. Toutes les stations vous diront la même chose : une station
difficile d'accès pour des étudiants est vouée à l'échec. A ce niveau de réflexion, cet élément
supplémentaire exclut Bélisaire et restreint donc notre éventail d'implantation au site actuel et
au port (accès autoroute/voie directe en 45 minutes, ou en train évidemment en 45-60

Vous allez supprimer la vue sur le bassin, le bien être et la sérénité à un grand nombre d'Arcachonnais dont les logements se trouveront derrière cette "muraille" : leur bien, comme le précise la Commission Enquêteur se verra dévaluer. (1)

Vous construisez sur un terrain inondable et ce partie sous le niveau de la mer - (Rap. C. Enquêteur et ouvrages) ce qui entraîne des surcoût de construction énormes. (non chiffrés).

En ce qui concerne les Parkings, il y a eu ce moment 149 places gratuites. Vous en réalisez 160 et en réservez pour les locataires des POA 85. Il en reste donc 75 - payantes. à la disposition du Public, il en manque 74 - ou les construisez-vous?

Cette imposante construction de bureaux rendra ce lieu, mort et sans âme - (ce n'est pas le mini aquarium qui apportera quel que chose) les locataires de ces bureaux habitant pour la plupart hors d'Arcachon, arrivent le matin pour se retirer le soir - absents le W.E et les vacances scolaires - ils n'apporteront rien au Commerce d'Arcachon.

Dans votre notice de présentation, la fig 3 : "Impact silhouette front de mer est faussé". Vous ne tenez pas compte de l'impact sur le littoral que constitue cette imposante construction qui ferme une fenêtre sur le bassin et gêne l'aménagement futur des Abords du Petit Port. (ou Rapport de Commission Enquêteur).

Je pense que vous ne voyez que votre "cerfuit". L'exemple de M. le Président Boudou est révélateur : "Non si Père est trop loin de la gare" ...!

Le Bateau sous vos fenêtres - ! IFREMER Prêt de vos bureaux ! On est au 21^e siècle le temps des estafettes à cheval est révolu.

L'Université nous a jamais dit la vérité -
Pourquoi ne pas nous avoir montrés des
vues en Volume du Bâtiment inséré dans
l'environnement? - Vous devez le faire. (à
chacun son métier - !) vous ne l'avez pas
fait, vous cachez aux Arcachonnais ce que
donnera leurs le paysage cette imposante
construction - .

Je ne vous crois plus. Comme beaucoup -

Vous avez même dernièrement (12/12/2011)
proposés aux Arcachonnais, devant public:
à par au cahier des charges: la possibilité
de réaliser:

Soit un bâtiment sur Pilotis
(2.0 m de haut) avec un vide de 7 m -
Soit directement en R+1 avec une
hauteur ramenée à 13 m.

Or c'est impossible compte tenu des
documents d'urbanisme - ! Il ne peut être
construit qu'un bâtiment sur "pilotis".

Vous avez, aux yeux des générations
futures ... la lourde responsabilité
morale d'avoir détruit un site
merveilleux -

Arcachon - le 19/01/2012

Guillaume Vireuf

(1) Je lance une procédure en dommages
et intérêts. Chant dans ce cas -

NB - les Moyens Techniques du 21 Siècle, permettent
une réalisation ailleurs, qu'au Petit Port.

minutes). Nous abordons enfin le problème de l'espace et de la modernisation des laboratoires. Même si on peut être attaché à l'une des plus vieilles stations marines du monde, nous sommes arrivés à un point où nous avons honte de la faire visiter à nos collègues. Force est de constater que sa valeur patrimoniale est aujourd'hui quasiment limitée à son âge. L'accueil que j'ai reçu dans des stations au Danemark, en Suède, en Irlande, au Portugal, etc... ne peut être rendu à nos collègues. Nous sommes dans l'impossibilité d'héberger des programmes internationaux. Nos locaux sont actuellement occupés à 150% par les permanents, thésards et post-doctorants, la situation dégénère en janvier avec l'arrivée des stagiaires de master seconde année pour 6 mois, et explose entre mai et juin avec celle des premières années. Nous devons actuellement limiter notre accueil, ce qui est la mort du système à moyen terme (d'autres universités et laboratoires dans d'autres régions se montreront plus accueillants).

L'équipe dont je suis responsable (ECOBIOC) est actuellement fragmentée en deux entités géographiques, sur Arcachon et sur Talence (site de Bordeaux 1). Cette situation n'est tenable qu'à court terme. C'est un gaspillage de moyens humains et matériels et surtout cela handicape notre activité scientifique et obère sa qualité et son efficacité. Dans l'état actuel des choses, certaines activités sont en suspens (notamment toute la partie expérimentale en mésocosme qui nécessite espace et accès à la haute technologie).

Parce que la place manque cruellement sur le site actuel et parce que notre activité ne peut s'arrêter dans un monde scientifique aujourd'hui très compétitif et excessivement rapide dans ses mutations, **notre prochaine destination ne peut donc être que sur le site du Petit Port**. L'éventualité d'un arrêt de 2-3 ans des activités de recherche et d'enseignement sur le site d'Arcachon entraînera un redéploiement des activités sans aucune garantie que celles-ci coïncident de nouveau avec celles d'un pôle océanographique. Un tel arrêt, qui risquerait par exemple de tomber en période de définition/organisation des laboratoires d'excellence (LabEx - EPOC est intégré au LabEx COTE, témoignant ainsi de la reconnaissance de notre laboratoire à l'échelle nationale), ou en pleine élaboration de la prochaine contractualisation de notre laboratoire, ou tout autre événement imprévu et non moins urgent dont l'actualité a le secret, mettrait notre laboratoire et nos filières d'enseignement en écologie marine au mieux dans une situation critique, au pire et plus probablement hors-jeu. La question est donc aujourd'hui de savoir si Arcachon veut d'un pôle de recherche qui non seulement accompagne son développement (cf. Parc Marin) mais également participe à son rayonnement international à côté du tourisme et de l'ostréiculture.

Je finirai sur une théorie qu'on enseigne à nos étudiants, la Théorie de la Reine Rouge. Dans le roman de Lewis Carroll, Alice court en tenant la main de la Reine Rouge et s'étonne car elle court mais l'environnement autour d'elle semble immobile, stable. La Reine lui répond que pour évoluer et vivre dans un monde qui bouge, il faut bouger à sa vitesse, sinon, on reste en arrière et on disparaît (théorie de la coévolution)...

Xavier de Montaudouin - 19 janvier 2012

Audrey Prat
33000 Bordeaux
Doctorante EPOC, équipe EA
Station Marine

19/01/2012

Dans le cadre de la concertation publique, je me positionne très favorablement pour la création du Pôle Océanographique Aquitain sur le site du Petit Port.

Les structures actuelles ne permettent plus d'assurer une recherche de qualité dans de bonnes conditions. Les techniques nécessitent la structure portuaire, tant pour la recherche que la formation. Par ailleurs l'emplacement actuel est vétuste et exigü. Il est indispensable de pouvoir travailler dans des laboratoires performants et aux normes, la situation actuelle n'est pas viable.

Le Bassin d'Arcachon est un site particulier et riche qui justifie pleinement le développement des recherches liées à son écosystème. Laisser cette recherche disparaître par le refus de s'adapter aux contraintes qui y sont inhérentes serait aberrant tant pour la recherche que pour l'environnement du bassin.

Je tiens à donner mon avis tout à fait favorable à la construction du POA au petit port. Le petit port offre la possibilité de posséder un site de mouillage permanent, adapté aux besoins des différentes équipes de recherche, ainsi qu'un accès facilité pour le pompage d'une eau de mer de bonne qualité à marée montante, nécessaire au bon fonctionnement des expérimentations et de l'aquarium.

De plus, la vente du terrain de la place Peyneau permettra de financer une grande partie de ce projet souvent critiqué à tort pour son coût sur la collectivité. Beaucoup de personnes s'opposant à ce projet contestent en réalité à la construction du futur hôtel cinq étoiles en remplacement de l'actuelle Station marine, place Peyneau. Or, l'implantation du POA au petit port, offrira l'opportunité de réhabiliter ce site (actuellement un parking saisonnier) pour le dynamiser en offrant des technologies de recherche de pointe et un accès à un enseignement de haut niveau, directement associé à la recherche. En cela, il représentera un point majeur d'intérêt dans le quartier de l'aiguillon, au niveau scientifique mais aussi culturel.

Outre les laboratoires de recherches, le POA accueillera en effet le futur Musée-Aquarium qui développera une approche tout à fait originale en retraçant l'ensemble des événements qui ont su faire du Bassin d'Arcachon un lieu privilégié pour la faune et la flore, et un pôle d'attraction pour l'Homme. La particularité de ce musée-aquarium, en plus de sa vocation d'exposition, sera d'illustrer les principaux thèmes de recherches locaux afin de permettre aux visiteurs de comprendre les enjeux environnementaux de ce système et les problématiques scientifiques qui en découlent.

Pour ces différentes raisons, je soutiens le projet de construction du POA au petit port d'Arcachon.

Adeline Arini
Docteur, Station marine d'Arcachon.

Benoit Guillieux-Mais
37 rue de Canet
33380 Mios

Arcachon le 20/01/2012

Arcachonnais de naissance, j'ai vu la ville se développer autour du tourisme et des personnes âgées. Aujourd'hui, le POA offre un projet apportant un élan socio-économique répercutable tout au long de l'année pour Arcachon, et plus particulièrement pour le site du petit port et de l'aiguillon.

Différents projets furent étudiés pour la construction du POA. Seul le site du petit port offre toutes les conditions nécessaires, tant de la localisation que financière, pour mener à bien la volonté de ne plus travailler dans les conditions actuelles (insalubrité, équipes dispersées, accès à la mer ...).

Ce projet permettra ainsi de mener à bien des études dans des conditions dignes, études que l'ensemble du Bassin d'Arcachon pourra bénéficier (études d'impacts, suivi de populations d'organismes marins ...) et qui pourront servir, comme cela se fait déjà, aux associations de protection de l'environnement.

Étudiante Master II - Bordeaux 1

Incontestablement pour ce projet!

Cette actuelle station manque tellement de place tant pour les hommes qui y travaillent que pour les machines et les techniques qu'ils utilisent. La praticité de lieux futurs et le confort amené grâce à ce projet ne serviront que mieux les objectifs communs de la recherche, de l'enseignement et de la protection de ce lieu unique et si riche si cher à nos yeux.

Actuellement, le personnel de la station marine travaille dans des conditions rendues difficiles par le manque de place. Les bureaux sont saturés – 70 statutaires et une vingtaine d'étudiants - (parfois entassés à 4 personnes dans les 15 m² d'un bureau); les installations électriques sont vétustes, inadaptées et surchargées par la consommation sans cesse grandissante des appareils de mesure nécessaire à la conduite d'une recherche d'excellence qu'il nous ait demandé de mener ainsi qu'un enseignement performant. Certaines expérimentations ne sont déjà plus menées, faute de place ou de conformité avec les règles actuelles de sécurité d'un ERP. Nous devons actuellement pour des raisons de sécurité limiter l'accueil, ce qui est aussi le premier signe de la diminution de nos capacités de travail.

Il nous faut donc bénéficier de nouveaux moyens modernes de fonctionnement au niveau de l'infrastructure et de la logistique, sinon la Station marine fermera définitivement ses portes et les recherches universitaires axées sur l'écologie marine déclineraient et se délocaliseraient ailleurs en France.

L'hypothèse de construction du POA sur le site actuel dit de la Place Peyneau a été considérée de longue date par l'Université de Bordeaux 1 puis abandonnée. Cette solution engendre en effet des surcoûts importants liés à la démolition et au démantèlement des bâtiments actuels ainsi que la relocalisation des activités scientifiques actuelles et celles du Musée Aquarium.

La nature des travaux scientifiques actuels est incompatible avec la proximité du chantier de grande ampleur pendant la durée des travaux estimée à deux à trois ans et ceux-ci ne peuvent être ni délocalisés, ni stoppés (sauf à hypothéquer le devenir professionnel du personnel du laboratoire pendant cette période).

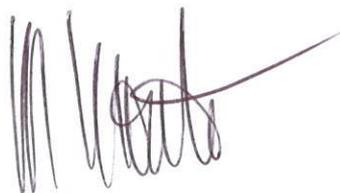
Enfin cette solution est incompatible avec le montage financier du projet qui suppose une valorisation des terrains actuellement occupés par la Station marine. Tout abandon de cette source de valorisation ne permettrait pas de rassembler le budget nécessaire à l'opération.

Compte-tenu de ces éléments, l'implantation du POA ne peut être envisagée sur le site actuel dit de la Place Peyneau.

Pour ce qui concerne l'implantation du POA sur le site du Petit Port d'Arcachon, il me semble préférable, du point de vue énergétique et paysagère, que l'immeuble ait une hauteur la plus basse possible.

Michel Leconte – 20 janvier 2012.

Ingénieur à la Station Marine



POUR le POA au petit port

Les arguments sont nombreux pour que la station marine déménage sur le site du petit port d'Arcachon et que le projet de POA se concrétise.

Le petit port est le seul site à pouvoir accueillir le projet de POA car il permet de combiner les éléments suivants :

1- Besoin de plus de surface :

Le site actuel est clairement sous dimensionné pour accueillir le personnel dans des conditions décentes de travail. Les chercheurs, personnels techniques et doctorants s'entassent dans les bureaux (ex : 6 doctorants pour un bureau de 16 m²), et ceci en dehors de la période d'affluence des stagiaires de Master. C'est encore plus problématique lorsqu'il s'agit d'utiliser les différents laboratoires. L'actuelle station est vieillissante et ne permet pas de réaliser des expérimentations dans d'excellentes conditions de travail, aussi bien au niveau scientifique, qu'au niveau des règles fondamentales d'Hygiène et de Sécurité. La construction du POA au petit port permettrait de régler ces différents problèmes avec une plus grande superficie de travail, une occupation fonctionnelle de l'espace disponible et surtout un bâtiment respectant les normes d'hygiène et sécurité des personnels.

2- Accès à l'eau de mer :

Nous sommes nombreux dont les activités de recherche dépendent de l'arrivée d'eau de mer dans les laboratoires. Cette eau de mer doit pouvoir être prélevée à proximité de la station marine et être de bonne qualité.

3- Accès à un navire océanographique :

Le site du petit port a l'avantage d'avoir un accès au port et au navire océanographique Planula IV. Nous embarquons quotidiennement sur ce navire pour suivre l'état de santé du bassin d'Arcachon. Pour cela, nous avons besoin de nombreux appareils de mesure et de prélèvements qui sont volumineux et souvent très lourds. Les infrastructures portuaires, avec notamment des grues, nous permettraient enfin de régler ces problèmes de matériel.

4- Proximité du centre ville :

Le futur laboratoire doit se trouver à proximité de la gare d'Arcachon car de nombreux visiteurs et personnels se rendent à la station marine en train. Il s'agit d'un argument éco-responsable fort dans le contexte actuel.

5- Besoin d'un nouveau musée aquarium :

Il faut être honnête concernant cet aquarium.... Il est clairement vétuste et indigne de recevoir du public. Les visiteurs sont souvent mécontents d'avoir dépensé de l'argent pour le visiter. Il est indispensable pour la société scientifique, les scolaires et le public que la ville d'Arcachon se dote d'un aquarium décent, mettant en valeur les richesses du bassin d'Arcachon et proposant un renouvellement de ces expositions, afin de sensibiliser le public à la fragilité de notre écosystème.

Il a déjà été expliqué de nombreuses fois que malheureusement le POA ne pouvait pas se faire sur le site actuel de la Place Peyneau à cause du manque de place et de l'impossibilité de continuer à mener des recherches de qualité pendant la phase de travaux.

Le seul site offrant le maximum d'avantages et le minimum d'inconvénients est le site du petit port. L'université fera le maximum pour réaliser un bâtiment qui s'intégrera parfaitement dans l'environnement, avec un souci de respect des normes HQE.

Patrice GONZALEZ

Nicolas LAVESQUE
(Ingénieur CNRS)

Lime Bouameau
(ADT
Université)

JC MASSABOU
DR CNRS

Alicia ROMERO RAMIREZ
(POSTDOC CNRS)

Aude CHARRIER

Emilie Girault
(Assistant Ingénieur)

Cindy Binias
Docteurante

Cécile Nasse
docteurante

François
Dindinaud
docteurant

Assistant-Ingénieur CNRS

Judicet Master 2:
DESSIER Aude

Tarabiet Pathias

DEROUBAIX Alexandre

PASCAL Ludovic

Emilie Réals

Elvire NZIHANOLIKOU

Michel PARRAT

Kerwin Gombreau (M2)

Natalie Raymond
Maître de conférences

Christophe Lau (M2)

ANDRÉI Jermine (M2)

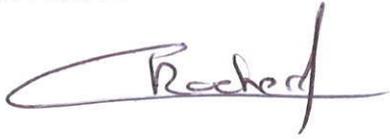
Jade Abraham (M2)



Lenine Drangoch (M7)



Clement ROCHER (M2)



Sophie ROISSET (M2)



Perrine SAMAIN (M2)

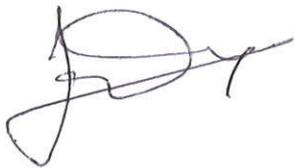


Sabrina Bichon

Technicienne CNRS



Jean-Claude Duchêne
Chercheur CNRS



Gillaume BERNARD
Doctorant



Jurélie Gikat
Chercheuse CNRS



Sandrine Mignierino
Administratif



ETCHEVERRIA - Bruno
Tech. E ARMO et SSIAP 1



PORTIER Christian
Avt Tech.



Nathalie Vesque Dubois
Ingénieur d'étude CNRS

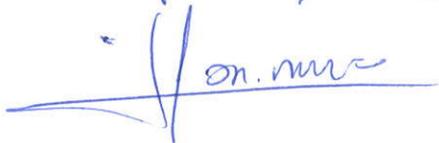


Sophie Genté, doctorante



Régine MAURY-BRACHET
Ingénieur de Recherche
Université Bx

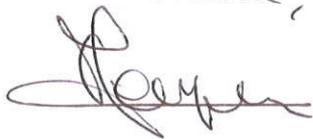

ANDRÉ Jean-Marie
Maître de Conférences, I.P.B.



Rémy Guyonèsud
Maître de Conférences, IPREH, Pau



Mathilde MONPERRUS
Maître de conférences, IPREH



Adeline ARINI
Post-doc Bordeaux 1

Francis Prince
(capitaine du Planula II)



ROUZIER Céline
Entretien


Grudzińska Zdzisława
entretien

Guillaume JAFFE
Assistante Ingénieur CNRS


Magalie BAUDRINOWI
Professeur, Bordeaux 1



Dedeh Amine



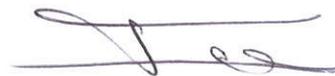
CLAVEAU Julie
Doctorante Pau



H. BOUILLAUD
ADT. Recherche et formation



Christelle Teillet
Technicienne d'Aquarium



Guy BACHELET
Directeur de Recherche au CNRS



BLANCHET H.

ADC UNIVERSITE





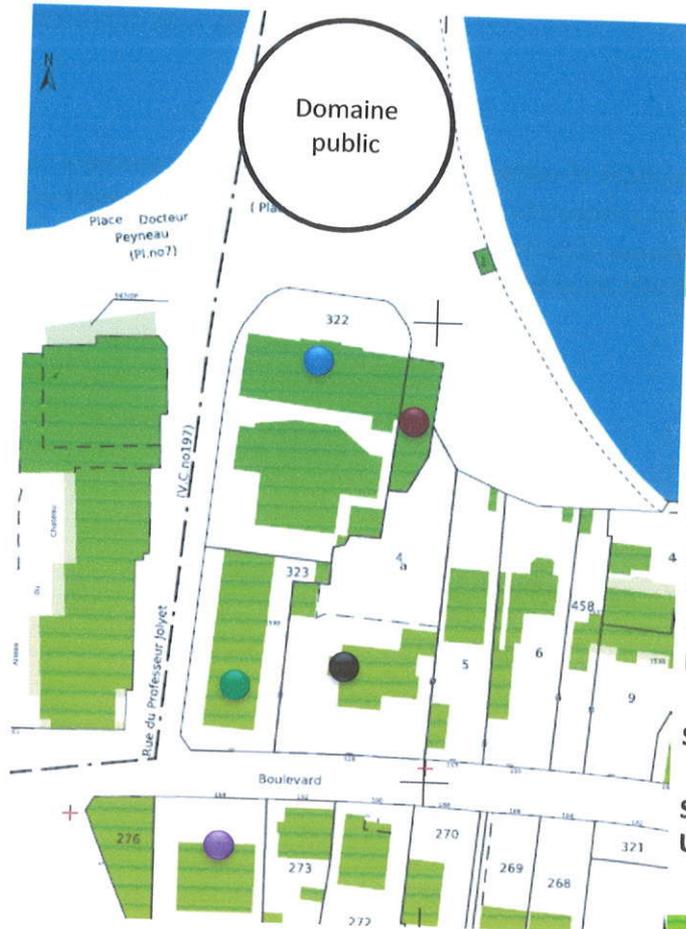
**CONCERTATION PORTANT SUR LA CONSTRUCTION
 DU PÔLE OCÉANOGRAPHIQUE AQUITAIN SUR LE SITE DU PETIT PORT**

Loin de faire l'unanimité, l'implantation du Pôle Océanographique Aquitain sur le terre-plein du Petit Port d'Arcachon provoque au contraire une forte mobilisation citoyenne. La reconstruction sur place est pourtant la solution la plus logique.

Une proximité suffisante de la mer :

Au plus près du lieu de captage de l'eau nécessaire aux chercheurs, cette proximité peut en outre être améliorée en utilisant une petite partie du domaine public situé sur la place Peyneau juste devant l'université. Actuellement utilisé comme parking et destiné à devenir un jardin artificiel, l'utilisation sur une faible hauteur de ce domaine public constituerait un moindre mal comparé au saccage du front de mer envisagé au Petit Port.

Possibilités offertes plus intéressantes sur le site actuel :



SOUHAITS DE L'UNIVERSITÉ

SURFACE DÉSIRÉE PAR L'UNIVERSITÉ	11628,00	m ²
DONT STATIONNEMENT SOUTERRAIN	1739,00	m ²
SOIT EN SUPERSTRUCTURE :	9889,00	m²

**POSSIBILITÉS OFFERTES PAR L'ACTUEL
 EMPLACEMENT DE L'UNIVERSITÉ**

Ministère de l'Education nationale	AL 322	2068,00	m ²
Ministère de l'Education nationale	AL 323	907,00	m ²
Université de Bordeaux	AL 3	203,00	m ²
Ministère de l'Équipement	AL 4	1703,00	m ²

SURFACE TOTALE DISPONIBLE	4881,00	m²
SURFACE AU SOL DISPONIBLE AVEC UN COEF D'EMPRISE AU SOL DE 0,75	3660,75	m²

SURFACE OFFERTE PAR UNE SUPERSTRUCTURE DE 3 NIVEAUX (R+2 d'une hauteur totale de 10,5 m)	10982,25	m²
---	-----------------	----------------------

Contrairement au site du Petit Port, le site actuel peut accueillir une nouvelle construction sans dégrader le cadre de vie. Il permet également d'envisager une extension dans le futur sur la parcelle voisine appartenant à la commune d'Arcachon **AL 274** offrant une surface supplémentaire importante de 941m².



Europe Écologie Les Verts
Bassin d'Arcachon - Val de L'Eyre

2/2

**CONCERTATION PORTANT SUR LA CONSTRUCTION
DU PÔLE OCÉANOGRAPHIQUE AQUITAIN SUR LE SITE DU PETIT PORT**

La reconstruction sur place serait plus avantageuse, à bien des égards :

- techniquement plus simple donc moins couteuse
- sans frais liés aux transactions foncières
- une rénovation profonde et un enrichissement du musée-aquarium intégré à la reconstruction sur place du POA permettraient de sauvegarder notre patrimoine et d'en faire un atout touristique majeur.
- les surfaces disponibles sont largement suffisantes et évitent de construire à de grandes hauteurs.
- la réelle proximité avec la gare éviterait un surcroit de trafic routier et des problèmes de stationnement
- la proximité avec le Palais des congrès permettrait, par convention, de développer une synergie destinée à occuper les locaux vacants du POA pendant les weekends et les vacances apportant ainsi un apport financier pour l'université.
- la poursuite des activités peut être garantie au moyen d'une bonne gestion des travaux et d'un hébergement provisoire pour celles le nécessitant.

***La sagesse et le bon sens seraient d'édifier le POA sur l'actuel terrain occupé par l'université, et sur celui de l'immeuble désaffecté des Ponts et Chaussées maritimes appartenant au Ministère de l'Équipement, en intégrant dans le projet la rénovation et la modernisation du musée aquarium.
Europe Écologie - Les Verts regrette le choix du site du Petit Port.***

Le 6 janvier 2011

Pour Europe Écologie Les Verts
Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre

Vital Baude

Tout à fait pour ce projet. Essentiel pour le développement des études de Milieu Marin, et qui de plus donnerait vie à ce quartier sans identité, pris entre l'Aiguillon et le centre ville.

[Signature]

J'approuve ce projet qui vous permettra de travailler dans des conditions plus conformes à la qualité des recherches que vous menez.

J'espère vraiment que ce projet verra le jour.

[Signature]

Le projet doit absolument voir le jour. J'ai été choqué par la vétusté de vos locaux lors de la journée Portes Ouvertes. Comment arrivez-vous à mener une recherche de qualité dans ces conditions ?

Le POA ne pourra qu'améliorer le quartier du petit port qui est il faut bien le reconnaître extrêmement laid avec ces résidences en béton.

Assez d'immobilité à Arcachon, et place à une vraie dynamique écologique

[Signature]

Thomas GUILLEMOT / Laëtitia BOISSINOT

32, rue Pasteur
92800 PUTEAUX

Madame, Monsieur,

Nous vous exprimons notre inquiétude et notre indignation face au projet de Pôle Océanographique Aquitain dans sa forme actuelle.

Ce projet implique en effet de graves dégradations pour le patrimoine historique et environnemental d'Arcachon que nous, natifs et amoureux du Bassin, ne pouvons admettre :

- Destruction de l'Aquarium actuel
- Construction en son emplacement d'un complexe Hôtel-Casino imposant
- Création sur le site jusqu'alors à peu préservé du Petit Port d'une construction démesurée pour abriter le nouveau POA

L'aquarium d'Arcachon est le plus ancien aquarium public du monde et constitue, de ce fait, un élément unique et inestimable de notre patrimoine local.

Au lieu de le mettre en valeur et d'en faire l'élément central d'un Pôle Océanographique moderne et répondant aux besoins de l'Université, des intérêts ou besoins incompréhensibles risquent de mener à sa destruction pure et simple ; cela nous semble tout simplement incroyable et inacceptable !

Cette destruction s'accompagnerait donc, de plus, de la construction d'un ensemble massif d'Hôtel-Casino de luxe, accompagné d'une dégradation visuelle rédhibitoire de cette partie du front de mer jusque-là à peu près préservée.

Pour parachever le tout, le Petit Port, qui restait une des dernières zones sans construction immédiate imposante, risque lui aussi de pâtir irrémédiablement de ce projet. La construction en ce lieu d'un édifice énorme, d'une longueur et d'une hauteur phénoménales, constitue encore une dilapidation du patrimoine géographique et environnemental d'Arcachon.

Il existe, contrairement à ce que certains essaient de faire croire, des alternatives à ces choix absurdes.

Le projet d'Hôtel-Casino de luxe, qui tient tant à cœur à notre Maire, pourrait prendre place sur le terrain prochainement libéré par la Clinique d'Arcachon ; l'intégration d'une construction au paysage en ce lieu ne peut pas être pire que l'existant...

Le Pôle Océanographique peut très bien être construit sur l'emplacement actuel, tout en préservant et en mettant en valeur le bâtiment historique existant, une fois débarrassé des différentes verrues qui lui ont été adjointes à différentes époques.

En conclusion, préservons notre histoire, soyons raisonnables, sauvons l'aquarium actuel et stoppons net cette course à la destruction de notre patrimoine.

Merci.

NON A LA DESTRUCTION DE L'AQUARIUM QUI AU POA SUR PLACE

Les locaux de l'université actuels sont certes vétustes mais les terrains destinés au futur hôtel à Peynaud sont suffisamment importants pour la reconstruction sur place.

Arcachon a déjà suffisamment subi les dégâts de l'urbanisation démesurée et 2 nouveaux immeubles sur le front de mer ne feraient qu'achever le littoral du Bassin.

Nous sommes pour le progrès et le changement mais quand celui-ci est pour du "mieux".

Ici ces projets ne feraient qu'enlaidir un peu plus notre ville.

Nous devons préserver notre ville, notre littoral et notre patrimoine bâti.

Merci de tenir compte des avis des Arcachonnais qui aiment leur ville.

Louise et Benjamin DZERT
28 rue Durogne
33120 ARCACHON
06.23.77.34.68

Arcachon, le 18 janvier 2012.

Objet : Concertation publique sur le projet de Pôle Océanographique Aquitain (POA) au Petit Port d'Arcachon.

Messieurs les Universitaires,

Ainsi, vous vous lancez dans une concertation publique sur votre projet de POA au Petit Port. Le quotidien *Sud Ouest*, dans sa livraison du 29 novembre 2011, nous précise « que l'Université n'a pas cherché à éviter cette démarche. Ce qui aurait pu se faire. »

Pourtant les articles L300-1 et L300-2 du Code de l'Urbanisme, relatifs aux aménagements fonciers, semblent bien obliger à cette concertation.

Vous nous faites donc l'aumône de respecter la loi.

Doit-on vous en remercier ?

En échafaudant votre improbable projet de POA au Petit Port, vous avez déjà contraint la Mairie à s'engager dans deux révisions simplifiées du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Lesquelles révisions ont entraîné, en avril/mai dernier, l'organisation de deux enquêtes publiques.

Nous avons fait une intervention pour celle concernant la zone UD3 dans laquelle est situé le Musée-Aquarium. Le Commissaire-Enquêteur a conclu son rapport en écrivant qu'il ne pouvait « que formuler un avis très réservé à la poursuite de la présente révision simplifiée. »

Ce qui n'a pas empêché le Conseil Municipal d'Arcachon, dans sa séance du 27 juillet 2011, d'entériner la dite révision.

Ravalant le caractère démocratique de l'exercice de l'enquête publique au rang d'une simple mascarade.

Mais rassurez-vous, la seconde révision, celle par laquelle votre Université s'est octroyé la possibilité de construire en bord de mer son blockhaus anachronique, n'a rien à envier à la première.

En effet, ces deux révisions présentées au peuple comme devant modifier le PLU 2003, celui ayant cours à ce moment-là, ont été contre toute attente utilisées pour amender le PLU 2007.

Si ça n'est pas se moquer du peuple, Dieu que cela lui ressemble !

Dans pareil contexte, vous devinerez facilement la dérision que nous inspire l'hypocrite ersatz de concertation que vous nous proposez. Qui s'appuie sur le vieux principe du cause toujours...

Nous avons quand même pris la peine de nous infuser tous les documents relatifs à votre projet, documents que vous avez rendus publics pour habiller votre pseudo-concertation démocratique. Rendus publics, mais qu'à ceux qui sont patients et qui possèdent un ordinateur muni d'une bonne imprimante.

C'est la seconde fois de la courte histoire de notre ville que des allochtones s'ingénient à vouloir construire un mur sur son rivage. Mais une chose est sûre, c'est que l'édification du premier que nous avons baptisé *Mur de l'Atlantique* avait généré bien moins de papier que le second que nous ne serons pas longs, par moquerie, à dénommer entre nous le *Mur de l'Université*.

Le premier document rendu public prend le titre de *Charte Chantier à Faibles Nuisances*. Que nous chaut les nuisances de ce chantier dont nous ne voulons pas.

Provisoires dans le temps, quelles seront-elles comparées à celles éternelles, tant esthétiques que visuelles qu'infligera, à nous bien sûr mais aussi aux générations qui nous suivront, la façade cyclopéenne de l'infâme bunker que vous projetez de nous imposer ?

Collectif Populaire de Défense des Aquaria convoités (CPDAC)

196. boulevard de la Côte d'Argent 33120 - Arcachon

Adresse postale : CPDAC 8. rue des Petites Ecuries 75010 - Paris

Site Internet : <http://www.sauvonslemuseeaquarium.org/> E-mail : cpdac@orange.fr

Le deuxième document nous propose un extrait du rapport de M. Daniel Maguerez, commissaire-enquêteur, en charge de l'enquête publique relative à la révision simplifiée du PLU devant permettre la réalisation du POA.

Cet extrait ne compte que 4 pages. On va tout de suite à l'essentiel, c'est-à-dire à la conclusion favorable du commissaire : « Au regard de cet ensemble de considérations, nous émettons un avis favorable à la présente révision simplifiée. »

Un avis favorable, souligné de surcroît.

Vous n'alliez pas nous laisser dans l'ignorance de ce succès.

Il n'empêche que le commissaire-enquêteur conduisait, comme nous l'avons déjà fait remarquer, une enquête sur une révision qui devait s'appliquer au PLU 2003 et qu'elle a été utilisée pour modifier le PLU 2007.

Sans demander l'avis du peuple.

Mais on lit aussi dans cet extrait que le POA entraînera des « nuisances visuelles constituées par l'obstruction de la vue sur le port de plaisance ou le bassin au détriment de riverains (avec risque de dévalorisation de leurs biens) ou des passants depuis le boulevard de la Plage. »

Aveu qu'il est intéressant de comparer avec une affirmation trouvée dans le document précédent : « Une attention particulière sera apportée au chantier pour ne pas nuire aux usagers et aux riverains. »

Une fois le chantier terminé, l'Université s'autoriserait donc à nuire en toute quiétude aux usagers et aux riverains.

Le troisième document, beaucoup plus technique, s'enfonce dans une étude de sol préalable à la construction de cet ineffable projet de Pôle Océanographique Aquitain. Et on découvre, à la page 5, que des sondages de reconnaissance avaient été entrepris dès les 28 et 29 avril 2008, au Petit Port. A une époque où la Mairie comme l'Université de Bordeaux I maintenaient mordicus que ce fameux POA se réaliserait sur le site de Peyneau.

Compte tenu de l'inertie habituelle montrée par ces entités dans toutes leurs prises de décision, on peut penser que celle de creuser au Petit-Port avait due être prise dès la fin de l'année précédente.

Où l'on surprend ainsi l'une et l'autre à se moquer, une fois encore, ouvertement du peuple.

Comme quoi dans ce domaine comme dans d'autre, quand les bornes sont dépassées, il n'y a plus de limites...

Le quatrième document se préoccupe toujours de l'étude du sol préalable à la construction de ce POA. D'où il ressort que le projet de l'implanter au Petit Port obligera de recourir à des fondations spéciales s'appuyant sur des pieux enfoncés d'au moins 11 mètres dans le sable. Toutes opérations qui auront pour conséquence un surcoût important. Ce qui ne fait que confirmer, pour ceux qui pourraient encore en douter, que les problèmes financiers ne sont pas la première préoccupation des initiateurs de ce projet.

Le sixième document étudie la faisabilité d'une prise d'eau de mer pour la future station marine. Pour finir par définir 3 solutions dont les coûts s'échelonnent pratiquement du simple au double. La moins chère restant de laisser la prise d'eau à l'emplacement où elle est située aujourd'hui, c'est-à-dire juste en face de l'îlot Peyneau. Ce qui nous ramène à la remarque du paragraphe précédent.

Ensuite viennent d'autres documents sans grand intérêt mais qui recouvrent des études dont on peut être certains qu'elles ont dû être particulièrement coûteuses.

Au départ de l'enquête, l'ensemble ne comptait que 13 documents. Et puis deux autres sont apparus en cours de route.

Le quatorzième est un poster qui s'intitule : *Musée-Aquarium -- Société Scientifique. Nouvelle offre muséale (POA)*.

Nous y voilà.

Effectivement, l'impasse totale avait été faite autour de notre cher Musée-Aquarium dont on oubliait de nous dire que ce projet entraînait de facto la démolition.

Juste un détail.

Collectif Populaire de Défense des Aquaria Convoités (CPDAC)

196. boulevard de la Côte d'Argent 33120 - Arcachon

Adresse postale : CPDAC 8. rue des Pettes Ecuries 75010 - Paris

Site Internet : <http://www.sauvonslemuseeaquarium.org/> E-mail : cpdac@orange.fr

Quelqu'un a dû finir par s'apercevoir de l'oubli.

Ce document est plus qu'honteux, c'est une véritable provocation.

Vous l'aurez compris nous sommes foncièrement, totalement et définitivement opposés à la démolition de notre historique Musée-Aquarium.

Certains penseront que vouloir défendre notre vieil Aquarium est une attitude passéiste qui relèverait au mieux de la nostalgie et au pire du radotage.

Alors, bien sûr, que l'on peut vouloir préserver ce vieil établissement et regarder l'avenir.

Notre pays est en pleine évolution.

Une évolution inquiétante, vous l'aurez sans doute remarqué.

Aujourd'hui notre industrie est sinistrée, on ne cesse de nous le répéter, et notre agriculture part à vau l'eau. Il suffit de mesurer le spectaculaire recul du nombre d'agriculteurs.

Il ne faut pas être grand clerc pour deviner qu'une grande part des générations qui nous suivent sera obligée de vivre du tourisme.

La France est, dans le monde, la première destination touristique.

En Gironde et en chiffre d'affaires, la première activité est la viticulture. En deuxième et assez loin devant la construction aéronautique, il y a le tourisme.

Et le succès de notre tourisme est dû à la richesse de notre histoire et à la diversité de notre patrimoine bien plus qu'à nos paysages.

Le touriste de demain pourra toujours trouver des plages plus exotiques que les nôtres, une mer plus bleue que la nôtre, mais il n'y a qu'à Arcachon qu'il pourra visiter le plus vieil aquarium du monde dans sa configuration d'origine.

Chaque fois que nous pénétrons dans ce Musée-Aquarium, nous avons toujours l'impression que c'est Jules Verne soi-même qui va nous y accueillir.

Il n'est pas possible que nous soyons les seuls à ressentir cela.

C'est l'établissement le plus vernien et de loin que nous connaissons et vous verrez, Messieurs les Universitaires, qu'un jour il y aura des gens qui viendront le visiter rien que pour cela.

Et si gouverner c'est prévoir, nous sommes quelque peu surpris de voir aujourd'hui nos politiques locaux ne rien prévoir.

Et ce n'est pas la première fois que cela se produit à Arcachon.

A une époque Arcachon a compté 16 000 habitants un chiffre qui petit à petit s'est rapetissé recroquevillé jusqu'à peine 10 000.

Déjà quelque part, quelqu'un ou quelques uns n'avaient pas bien su prévoir...

Tout cela finit par nous mettre en colère.

Et nous oblige d'abord à regarder les deux réunions qui se sont tenues les 2 et 12 décembre dernier au Palais des Congrès d'un œil beaucoup plus sévère que les différents comptes rendus qu'en a faits la presse locale.

Où l'on vous voit, universitaires venus d'ailleurs, alignés en rang d'oignon sur l'estrade, dégoûtant de suffisance.

L'élite de la Nation !

Venus se moquer de nous, nous tromper sinon nous mentir.

Nous expliquer que votre futur POA ne pouvait pas rester sur son terrain d'origine, parce que les vibrations induites par les travaux de reconstructions vous empêcheraient de titiller le micron.

Nous énumérer tous les défauts inhérents aux autres possibilités d'implantation un temps envisagées alors qu'en vérité celles-ci se seraient faites sur des terrains qu'il vous aurait fallu acheter alors que celui du Petit Port est gratuit !

Nous cacher, alors qu'au printemps 2008 vous nous disiez que tout était décidé et que ce nouveau POA se ferait sur le site Peyneau, que vous faisiez sonder dès le 28 avril 2008 le sous-sol du parking du Petit-Port pour voir s'il supporterait les tonnes de bétons avec lesquelles vous entendez défigurer notre front de mer. Creusant en catimini, dans notre dos, tels des malfaiteurs.

Vous gargariser des 130 emplois que vous promettez de créer alors que vous êtes notoirement impécunieux. Que vous avez laissé se dégrader depuis plus de 10 ans maintenant vos locaux actuels obligeant votre personnel à y travailler dans des conditions indignes. Et que ces 130 emplois seront, une fois encore, à la charge du peuple.

Ne rien nous dire de la démolition de notre Musée-Aquarium que vous projetez.

Collectif Populaire de Défense des Aquaria Convoités (CPDAC)

196. boulevard de la Côte d'Argent 33120 - Arcachon

Adresse postale : CPDAC 8. rue des Petites Ecuries 75010 - Paris

Site Internet : <http://www.sauvonslemuseeaquarium.org/> E-mail : cpdac@orange.fr

Et maintenant, dans votre poster sur ce Musée-Aquarium, pour tenter de justifier l'injustifiable vous venez nous expliquer que son « niveau actuel est clairement insuffisant, notamment pour ce qui concerne les possibilités effectives de maintien. »

Alors que vous êtes ceux-là mêmes, vous autres universitaires, qui avez angeschlossen le conseil d'Administration de la Société Scientifique propriétaire de notre Musée-Aquarium.

Lequel compte maintenant 9 universitaires sur 10 membres.

Et qui s'oppose par un système de parrainage, à ce que des Arcachonnais adhèrent désormais à cette docte société.

On devine pourquoi : pour mieux les spolier de leur patrimoine.

Et vous ne prenez même pas la peine, et pour cause, dans votre scandaleux poster de laisser la place à un seul mot du Président de cette Société Scientifique.

Avec l'argent du peuple vous voulez construire un nouveau Musée-Aquarium.

Vous voulez nous faire croire à une « opportunité unique de moderniser l'offre muséale de la Société Scientifique » alors que ses collections sont aujourd'hui dans leur jus « Second Empire » comme dans un écrin et que vous voulez remplacer ce dernier par un béton obscène.

Vous voulez utiliser l'argent public pour construire un nouvel aquarium en béton, un aquarium de la première génération alors que nous en sommes à la troisième. C'est-à-dire que vous êtes prêts à gaspiller pour arriver à vos fins.

Et dans ce caravansérail bétonné, vous voulez organiser des expositions permanentes autour de l'histoire : « retracer le développement des activités autour du Bassin : histoire du port, des pêcheries et de l'ostréiculture, évolution de la station balnéaire et de plaisance, le début des bains de mer et la création de la Société Scientifique » sans même y associer la Société Historique et Archéologique d'Arcachon qui se bat pour essayer de sauver notre historique Musée-Aquarium.

Non seulement vous voulez saccager notre patrimoine, massacrer notre front de mer, mais vous voulez aussi nous voler notre histoire ?

Vous êtes tellement sûrs de vous dans cette affaire que maintenant vous n'hésitez même plus à détourner l'argent collecté pour la recherche pour vous en servir à rétribuer quelque agence de publicité à laquelle vous avez demandé de persuader les nigauds que le *Mur de l'Université* que vous projetez de leur construire est la meilleure des choses qui puisse leur arriver.

Pourtant quand on gaspille ainsi l'argent public dans un pays financièrement aux abois, ce n'est plus une faute, c'est un crime.

Gens du peuple réunis dans un Collectif Populaire de défense, nous tenions à vous dire tout le mépris que nous inspire votre stupide aveuglement.

Lequel aveuglement ne peut se prévaloir d'aucune excuse compte tenu des connaissances que vous valent vos titres.

Mépris aussi profond que celui que vous nous manifestez en voulant mutiler notre patrimoine.

« La destruction d'un édifice historique et monumental ne doit pas être permise à ces ignobles spéculateurs que leur intérêt aveugle sur leur honneur ; misérables hommes, et si imbéciles, qu'ils ne comprennent même pas qu'ils sont des barbares¹ ! »

Il ne nous reste plus qu'à espérer que l'un d'entre vous, dans un sursaut de lucidité, se lève et fasse honte à tous les autres.

Et si cela n'arrivait pas, ce serait à désespérer de l'Université Française.

Pour le CPDAC
Jean-Pierre Ardin Saint Amand.



¹ Victor Hugo, *Œuvres romanesques, dramatiques et poétiques*, vol. 38, édition Jean-Jacques Pauvert, Paris, 1963, p. 180-181.

Collectif Populaire de Défense des Aquaria Convoités (CPDAC)

196. boulevard de la Côte d'Argent 33120 - Arcachon

Adresse postale : CPDAC 8. rue des Petites Ecuries 75010 - Paris

Site Internet : <http://www.sauvonslemuseeaquarium.org/> E-mail : cpdac@orange.fr

TEYSSIER DANIEL
46 Boulevard de la plage
33120 ARCACHON

UNIVERSITE DE BORDEAUX 1
Centre océanographique
Boulevard de la plage
33120 ARCACHON

Objet: Observation sur projet POA petit port

Suite à l'enquête public sur le projet et aux conclusions du commissaire enquêteur favorable mais mettant l'accent sur la concertation avec les riverains par réunion public.

Entendu que deux réunions se sont déroulées à la salle des congrès d'Arcachon.

- Première réunion fut un fiasco complet au désavantage des riverains, des éléments perturbateurs d'une dizaine de personnes ayant écarté un manque de dialogue avec les réels intéressés.

- Deuxième réunion dans un bon déroulement mais avec aucun moyen de discussion sur le fond tout étant très vague sur le projet rien de clair net et précis de quoi engager une concertation idéale pour débattre.

Par exemple trois points principaux sont à mettre en avancés dans l'intérêt des rivrains et de l'ensemble des habitants.

- l'obstruction de la fenêtre
- la pollution
- les parking

- L'obstruction de la fenêtre enlevant un point de vue magnifique, un panorama du port, du bassin et de l'autre coté d'eau, un espace de vie, de plein air conviviale et écologique

- La pollution, moteurs thermiques, émanation des décompositions des boues et algues, vapeurs d'hydrocarbe du port ventilée par l'air du large, un obstacle coupera cette ventilation.

Je signale que l'indice de qualité de l'air n'est pas dans une bonne forme en l'état actuel alors en ajouter une dose n'est en aucun cas la vocation de la cité

- Les parking. environ 600 anneaux d'usagés sur le petit port, considérant une sortie de 1 sur 5 des bateaux les jours favorables à la plaisance cela fait environ 120 places, 300 visiteurs jours au pole environ 50 places, les riverains du boulevard de la plage maison individuelle plus immeuble collectif et passage environ 80 places cela se traduit par environ 300 places. Inutile de compter sur les rue adjacentes places rares hors saison et en saturation de mai à octobre avec les locations saisonnières et regroupement familiaux de plus rue Carmagnat et Sanson inondable par orages. Un plaisancier se rendant la matin à son bateau avec femme, enfants, glacière doit trouver stationnement sur place, un riverain également et non sur un parking extérieur a 2km.

emplacement de prestige incontestable et dont le cout d'investissement serait moins onéreux

La construction du projet au petit port serait le traumatisme d'un millier de personnes Pontac, Petit port, Saint Ferdinand.

CONCLUSIONS:

Fermeture visuelle du panorama.
Suppression d'un espace de vie de plein air
Agravation de la pollution
Risque sanitaire et préjudice aux riverains
Problème de stationnement

SUR CE:

Il serait judicieux avec des éléments concrets du projet de faire établir par des organismes indépendants un chiffrage exact sur les incidences de cette réalisation.

Etude pollution avec projection d'indices

Etude impact risque santé

Etude parking riverains, usagers, passages.

Etude d'une nouvelle réunion avec questions et réponses objectives pré-préparées avec les vrais intéressés.

ARCACHON LE 17 JANVIER 2012

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pierre Jean', written over a horizontal line.

Locaux et infrastructures

Aujourd'hui les locaux de la Station sont d'une telle vétusté qui apparaît difficile de rénover quoi que ce soit à commencer par tout le réseau électrique, ce qui engendrait des coûts énormes. La petitesse des locaux ne permettent plus d'accueillir d'autres chercheurs (français ou étrangers) dans de bonnes ou moyennes conditions de travail, ni de continuer les congrès.

Les laboratoires ne peuvent pas acquérir de nouveaux équipements plus performants et plus pointus. Ce qui diminue l'attractivité des chercheurs étrangers ou des autres laboratoires français, et tout simplement l'envie de chercheurs nouvellement diplômés de venir travailler à Arcachon et s'y installer.

De nouveaux locaux, plus spacieux, plus performants permettraient d'embaucher des enseignants chercheurs et chercheurs, d'accueillir des étudiants à plein temps pour les formations liées aux métiers de l'environnement, de l'écologie et des écosystèmes... et d'organiser des congrès colloques.

Pourquoi ne pas travailler sur ces sujets avec les différentes associations de protection du bassin afin de créer des thématiques qui agiraient sur les milieux naturels (écosystèmes, pollution du bassin, ...).

Tout ceci donnerait une véritable attractivité au quartier, notamment des hôtels et des restaurants, et bien sûr des commerces.

Je pense aussi que la thématique de la Station et de travailler sur l'environnement, les écosystèmes marins, etc. Par conséquent, la construction du nouveau bâtiment sera forcément intégrée dans le paysage et ne pourra qu'embellir ce vieux parking cimenté sans verdure...

Aussi l'accès au port permet de diminuer les coûts lors des déplacements du matériel pour les analyses sur le bassin, ce qui est important dans le domaine de la recherche.

Mise en valeur du musée

Enfin, un vrai musée digne d'une ville dite touristique. Il pourra véritablement mettre en valeur son histoire, son musée et augmenter ses espèces. Il pourra créer une vraie interactivité avec les visiteurs et des ateliers plus ludiques pour les enfants.

Mise en valeur du quartier

Le musée et l'aquarium seront une vraie attraction pour la ville comme peut l'être celui de la Rochelle. En finalité ce quartier deviendra une zone de vie ce qui crée un centre d'intérêt pour le quartier et pour les locations et pour la valeur du quartier.

Sandrine Mignone
Arcachonnaise